

Le Ouessant 9 rue Maurice Fabre 35 000 Rennes



KPMG SA 7 boulevard Albert Einstein – BP 41125 44 311 Nantes Cedex 3

## Séché Environnement SA

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

#### Séché Environnement

Société Anonyme RCS Laval – 306 917 535

#### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Séché Environnement,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Séché Environnement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.2.1.20 de l'annexe aux comptes consolidés concernant le changement de méthode relatif aux engagements de retraite faisant suite à la décision du Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRS IC).

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Evaluation des goodwill

#### Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, figurant à l'actif de la situation financière consolidée pour un montant net total de 324,1 millions d'euros sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées, tel que décrit dans les notes sur les principes et méthodes comptables 3.2.1.7.a. « Goodwill » et 3.2.1.7.d.« Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les valeurs d'utilité sont calculées à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, déterminés sur la base du business plan consolidé de chaque UGT couvrant 3 exercices, les années 4 et 5 étant projetées à l'identique de l'année 3, et d'hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini tel que décrit dans la note 3.2.1.7.d. de l'annexe aux comptes consolidés. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter le cas échéant la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur le jugement de la Direction, s'agissant notamment des projections de flux de trésorerie prévisionnels, des taux d'actualisation, du taux de croissance de l'activité des 3 premières années du business plan et des taux de croissance à l'infini retenus pour la détermination de la valeur d'utilité. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de notre audit.

#### Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer les principales hypothèses d'activité intégrées dans les business plans servant de base aux tests de dépréciation préparés par la Direction Financière et validés par la Direction Générale du Groupe, notamment par entretien et par comparaison avec le budget N+1 examiné par le Conseil d'Administration;
- Analyser les écarts entre le réalisé au 31 décembre 2021 et les budgets intégrés dans les Business Plans 2021;
- Corroborer les hypothèses actuarielles dont le calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus en appréciant les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital des UGT;
- Tester l'exactitude arithmétique des évaluations réalisées par la Direction.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes sur les principes et méthodes comptables de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

# Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

## Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Séché Environnement S.A. par votre assemblée générale de 2018 pour le cabinet Mazars et de 1997 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la 25<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 4<sup>ème</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

1 68	commissaires	: ally	comptes
-	oom moodin oc	, uun	COMPLECE

Mazars KPMG SA

Rennes, le 7 mars 2022 Nantes, le 7 mars 2022

Ludovic Sevestre Gwenaël Chedaleux Benoît Boddaert Associé Associé Associé



## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021



## 3.1.1 Etat de la situation financière consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021	Notes
Goodwill	309 079	324 156	3.2.4.1
Actifs incorporels du domaine concédé	41 419	36 846	3.2.4.1
Autres immobilisations incorporelles	39 156	41 901	3.2.4.1
Immobilisations corporelles	313 768	344 847	3.2.4.2
Participations dans les entreprises associées	180	50	3.2.4.3
Autres actifs financiers non courants	7 209	11 054	3.2.4.4
Instruments dérivés non courants - actif	-	-	
Autres actifs non courants	35 930	29 516	3.2.4.5
Impôts différés - actif	23 438	21 447	3.2.4.11
Actifs non courants	770 179	809 816	
Stocks	15 009	17 321	
Clients et autres débiteurs	171 023	186 035	3.2.4.5
Autres actifs financiers courants	974	3 218	3.2.4.4
Instruments dérivés courants - actif	-	-	
Autres actifs courants	32 103	36 220	3.2.4.6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 265	172 201	3.2.4.7
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	0	-	
Actifs courants	324 374	414 996	
TOTAL ACTIF	1 094 554	1 224 812	
Capital	1 572	1 572	
Primes	74 061	74 061	
Réserves	163 479	165 452	
Résultat Net	13 815	28 384	
Capitaux propres Part du Groupe	252 927	269 469	
Participations ne donnant pas le contrôle	4 302	5 426	
Total Capitaux propres	257 230	274 895	3.2.4.13
Dettes financières non courantes	457 848	552 173	3.2.4.8
Dettes locatives non courantes	29 882	30 833	3.2.4.8
Instruments dérivés non courants - passif	0	-	3.2.4.8
Engagements envers le personnel	16 497	17 178	3.2.4.9
Provisions non courantes	22 185	24 314	3.2.4.10
Autres passifs non courants	2 377	4 722	3.2.4.6
Impôts différés - passif	6 076	5 383	3.2.4.11
Passifs non courants	534 865	634 603	
Dettes financières courantes	52 647	49 102	3.2.4.8
Dettes locatives courantes	15 161	14 977	3.2.4.8
Instruments dérivés courants - passif	75	-	3.2.4.8
Provisions courantes	1 756	1 810	3.2.4.10
Fournisseurs	115 150	137 343	3.2.4.6
Autres passifs courants	116 229	111 161	3.2.4.6
Dette d'impôt	1 440	922	
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		-	
Passifs courants	302 459	315 314	
TOTAL PASSIF	1 094 554	1 224 812	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 3.1.2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021	Notes
Chiffre d'affaires	673 076	790 117	
Autres produits de l'activité	780	1 207	
Produits des activités ordinaires	673 856	791 324	3.2.4.14
Achats consommés	(85 007)	(97 760)	
Charges externes	(240 026)	(280 042)	3.2.4.15
Impôts et taxes	(47 663)	(59 021)	3.2.4.15
Charges de personnel	(164 154)	(184 218)	3.2.4.15
Excédent brut d'exploitation	137 007	170 282	
Charges de réhabilitation/entretien site de traitement et actifs concédés	(12 488)	(10 692)	
Amortissements, dépréciations et provisions	(76 840)	(86 624)	3.2.4.16
Autres éléments opérationnels	(144)	(1 469)	3.2.4.16
Résultat opérationnel courant	47 535	71 496	
Autres éléments non courants	(3 292)	(2 813)	3.2.4.17
Résultat opérationnel	44 243	68 684	
Coût de l'endettement financier net	(17 020)	(18 184)	3.2.4.18
Autres produits et charges financiers	(3 419)	(5 941)	3.3.4.18
Résultat financier	(20 439)	(24 126)	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1 477)	(908)	3.2.4.20
Impôts sur les résultats	(8 404)	(14 051)	3.2.4.19
Résultat net	13 923	29 599	
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	(107)	(1 215)	
Dont part du Groupe	13 815	28 384	
Résultat de base (en euros)	1,77	3,64	
Dilué par action (en euros)	1,77	3,64	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 3.1.3 Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies (1)	(979)	416
Effet impôt	39	(304)
Montant net d'impôts (A)	(939)	112
Dont part des entreprises associées	(3)	2
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net :		
Variation d'investissement net (2)	(5 622)	(2 538)
Variation de juste valeur des instruments dérivés	250	354
Effet impôt sur les éléments ci-dessus	89	120
Réserves de conversion (3)	(3 513)	(529)
Montant net d'impôts (B)	(8 796)	(2 594)
Dont part des entreprises associées	-	-
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	(9 735)	(2 481)
Résultat net	13 923	29 599
RESULTAT GLOBAL TOTAL	4 187	27 118
Dont part Groupe	4 503	26 000
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	(316)	1 117

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'augmentation de l'impact des écarts actuariels sur les engagements envers le personnel (0.4 million d'euros au 31 décembre 2021 contre -1 million d'euros au 31 décembre 2020) est liée au fait que les changements d'hypothèses actuarielles sont limités au 31 décembre 2021 par rapport à ceux de l'exercice précédent<sup>(1)</sup>.

La ligne "variation d'investissement net" pour -2.5 millions d'euros au 31 décembre 2021 s'explique principalement par l'impact de l'appréciation des taux de change sud-africain et chilien pour respectivement -1.5 million d'euros et -0.6 million d'euros<sup>(2)</sup>.

La ligne "réserves de conversion" au 31 décembre 2020 pour -3.5 millions d'euros était liée à l'impact de la dégradation de la devise péruvienne pour -3 millions d'euros<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf Note 3.2.4.9 (2) Cf Note 3.2.4.13 c

## 3.1.4 Etat de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Part Groupe	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2019	1 572	74 061	(3 209)	190 512	(6 259)	(1 294)	255 376	8 096	263 472
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(991)	(9 362)	1 040	(9 313)	(422)	(9 735)
Résultat net	-	-	-	13 816	-	-	13 816	107	13 923
Résultat global total	-	-	-	12 825	(9 362)	1 040	4 503	(316)	4 187
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	407	407
Dividendes versés				(7 412)			(7 412)	(903)	(8 3 1 5)
Actions propres	-	-	(393)	184	-	-	(209)	-	(209)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnnaires	-	-	-	639	-	-	639	(2 947)	(2 308)
Autres variations	-	-	-	30	-	-	30	(35)	(5)
Au 31 décembre 2020	1 572	74 061	(3 602)	196 778	(15 621)	(254)	252 927	4 302	257 230
Autres éléments du résultat global	-	-	-	112	(2 749)	254	(2 383)	(98)	(2 481)
Résultat net	-	-	-	28 384	-	-	28 384	1 215	29 599
Résultat global total	-	-	-	28 495	(2 749)	254	26 000	1 117	27 118
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés				(7409)			(7409)	(1037)	(8446)
Actions propres	-	-	132	-	-	-	132	-	132
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	(168)	(168)
Transactions entre actionnnaires	-	-	-	(2 560)	-	-	(2 560)	1 209	(1 351)
Autres variations	-	-	-	380	-	-	380	2	382
Au 31 décembre 2021	1 572	74 061	(3 470)	215 684	(18 370)	-	269 469	5 426	274 895

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

La ligne "autres éléments du résultat global" au 31 décembre 2021 est expliquée à la note 3.1.3.

La ligne "regroupements d'entreprises" au 31 décembre 2021 concerne la prise de contrôle de la société sud-africaine Spill Tech Group Holdings (Pty) Ltd et de ses filiales décrite à la note 3.2.2.1 a.

La ligne "transactions entre actionnaires" au 31 décembre 2021 inclut les impacts :

- des acquisitions complémentaires sans prise de contrôle :
  - de la filiale espagnole Solarca SL : Part Groupe -1.2 million d'euros, Part ne donnant pas le contrôle -0.1 million d'euros ;
  - de la filiale française Energecie : Part Groupe -0.3 million d'euros, Part ne donnant pas le contrôle 0.3 million d'euros;
- de la mise en œuvre du Broad-Based Black Economic Empowerment en Afrique du Sud suite à l'acquisition du Groupe Spill Tech (Cf Note 3.2.2.1 a) : Part Groupe -1 million d'euros, Part ne donnant pas le contrôle +1 million d'euros.

## 3.1.5 Etat des flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021	Notes
Résultat net	13 923	29 599	Horez
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1 477	908	3.2.4.20
Dividendes des coentreprises et entreprises associées	-	-	3.2.1.20
Amortissements, dépréciations et provisions	76 210	87 181	
Résultats de cessions	829	676	
Impôts différés	201	2 235	3.2.4.19
Autres produits et charges calculés	3 904	4 018	3.2.4.22
Marge brute d'autofinancement	96 544	124 616	3.2.1.22
Impôt sur les sociétés	8 204	11 816	3.2.4.19
Coût de l'endettement financier brut, net des placements long terme	16 532	16 626	3.2.1.17
Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers	121 279	153 058	
Variation du besoin en fonds de roulement	11 310	(645)	3.2.4.5
Impôts décaissés	(11 233)	(10 147)	3.2.1.3
Flux nets de trésorerie issus des activités opérationnelles	121 356	142 266	
Investissements corporels et incorporels	(66 392)	(89 565)	
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 171	2 119	
Augmentation des prêts et créances financières	(543)	(1 207)	
Diminution des prets et créances financières	473	380	
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 003)	(29 335)	3.2.4.21
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	52	(2) 333)	3.2.1.21
Flux nets de trésorerie issus des opérations d'investissement	(73 242)	(117 608)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 412)	(7 410)	
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(861)	(1 078)	
Augmentation ou diminution de capital de la société mère	407	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie sans perte/prise de contrôle	(4 066)	(2 077)	3.2.4.21
Variation des actions propres	(168)	202	
Nouveaux emprunts et dettes financières	64 431	380 261	3.2.4.8
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	(51 013)	(293 842)	3.2.4.8
Intérêts décaissés	(15 115)	(15 296)	3.2.4.8
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(16 245)	(19 185)	3.2.4.8
Flux nets de trésorerie issus des opérations de financement	(30 043)	41 575	
Total des flux de la periode des activites poursuivies	18 072	66 233	
Flux de la période des activités abandonnées	(1)	-	
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	18 071	66 233	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	80 741	98 184	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	98 184	164 520	
Incidence des variations de cours des devises	631	(103)	
(1) dont :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	105 265	172 201	
Concours bancaires courants (dettes financières courantes)	(7 081)	(7 682)	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

3.2.1	Principes et méthodes comptables	162
3.2.1.1	Base de préparation et de présentation des états financiers	162
3.2.1.2	Recours aux estimations	163
3.2.1.3	Méthodes de consolidation	163
3.2.1.4	Conversion des états financiers des entités consolidées libellées en devises étrangères	164
3.2.1.5	Conversion des transactions en devises	164
3.2.1.6	Information sectorielle	165
3.2.1.7	Immobilisations incorporelles et corporelles	165
3.2.1.8	Contrats de concession	168
3.2.1.9	Subventions publiques	170
3.2.1.10	Actifs et passifs financiers	171
3.2.1.11	Actions propres	173
3.2.1.12	Stocks	174
3.2.1.13 3.2.1.14	Provisions Coûts d'emprunt	174 177
3.2.1.14	Impôts sur les résultats	177
3.2.1.16	Reconnaissance du revenu	177
3.2.1.17	Contrats de location	182
3.2.1.18	Éléments financiers au compte de résultat	182
3.2.1.19	Résultat net par action	183
3.2.1.20	Changement de méthode et d'estimation comptable	183
3.2.2	Principaux mouvements de périmètre et autres faits marquants	184
3.2.2.1	Principaux mouvements de périmètre	184
3.2.2.2	Autres faits marquants de l'exercice	186
2 2 2	Dávim àtro do concolidation	188
3.2.3	Périmètre de consolidation	100
3.2.4	Notes annexes aux états financiers consolidés	192
3.2.4.1	Immobilisations incorporelles	192
3.2.4.2	Immobilisations corporelles	195
3.2.4.3	Participations dans les entreprises associées	196
3.2.4.4	Autres actifs financiers non courants et courants	198
3.2.4.5	Éléments du besoin en fonds de roulement	199
3.2.4.6	Autres actifs et passifs	201
3.2.4.7	Trésorerie nette	202
3.2.4.8	Financement et gestion des risques financiers	202 207
3.2.4.9 3.2.4.10	Engagements envers le personnel Provisions courantes et non courantes	207
3.2.4.10	Impôts différés	212
3.2.4.12	Engagements hors bilan	214
3.2.4.13	Capitaux propres	215
3.2.4.14	Produits des activités ordinaires	217
3.2.4.15	Excédent brut d'exploitation	218
3.2.4.16	Résultat opérationnel courant	219
3.2.4.17	Résultat opérationnel	220
3.2.4.18	Résultat financier	221
3.2.4.19	Impôts	222
3.2.4.20	Quote-part dans les résultats des entreprises associées	224
3.2.4.21	Ventilation par zone géographique	224
3.2.4.22	Notes complémentaires à l'état des flux de trésorerie consolidés	225
3.2.4.23	Litiges et passifs éventuels	226
3.2.4.24	Transactions avec des parties liées	226
3.2.4.25	Effectif moyen	227
3.2.4.26	Rémunération des dirigeants	227
3.2.4.27 3.2.4.28	Evènements postérieurs à la clôture Honoraires des commissaires aux comptes	227 227
1.7.4.70	HOHOLOHICS ACS COHHIHISSONICS ADA COHHDICS	<i>LL1</i>

## 3.2.1 Principes et méthodes comptables

#### 3.2.1.1 Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 reflètent la situation comptable de l'entité SECHE ENVIRONNEMENT et de ses filiales (ci-après "Groupe") ainsi que les intérêts du Groupe dans les co-entreprises et entreprises associées.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 4 mars 2022, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 29 avril 2022.

Les éléments d'information ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative. Les éléments chiffrés sont exprimés en milliers d'euros sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, qui est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne.

#### a. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Les amendements de normes IFRS suivants, publiés par l'IASB applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 :

• Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 suite à la « Réforme des taux benchmarck » phase 2 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Par ailleurs, une décision de l'IFRS IC a été validée par l'IASB en mai 2021, relative à IAS 19 "Avantages du personnel" portant sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service. Ainsi, la période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite et non plus de la date d'embauche pour les conventions collectives pour lesquelles les droits sont définis par tranche d'ancienneté. Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement. L'impact de ce changement de méthode comptable est décrit à la note 3.2.1.20 a.

#### b. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2021

Textes	Date entrée en vigueur	Thème
Amendements à IFRS 16	1 <sup>er</sup> avril 2021	Aménagements de loyers au-delà du 30 juin 2021
Amendements à IFRS 3	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Mise à jour de la référence au cadre conceptuel
Amendements à IAS 37	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire
Améliorations annuelles (cycle 2018-2020)	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2018-2020
Amendements à IAS 16	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Immobilisations corporelles – Produits générés avant l'utilisation prévue
Amendements à IAS 1	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants
Amendements à IAS 8	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Définition des estimations comptables
Amendements à IAS 12	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique

L'évaluation des impacts de l'application de ces amendements et améliorations est à l'étude. Cependant ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

#### 3.2.1.2 Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de la direction, l'exercice d'un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs, considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Ces estimations et hypothèses concernent essentiellement la valorisation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, la détermination du montant des provisions, des engagements de retraite, et des dépréciations des créances clients, et les actifs d'impôts différés.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, et sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique ci-après. Elles peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

#### 3.2.1.3 Méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation de Séché Environnement comprend, outre la Société mère consolidante Séché Environnement SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle et conformément aux dispositions d'IAS 27, les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient

exercés, donner un droit de vote à Séché Environnement ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles.

Conformément à IFRS 11 « Partenariats », ce dernier classe ses intérêts dans des partenariats, soit en tant qu'activité conjointe, soit en tant que co-entreprise en fonction de ses droits sur les actifs et ses obligations au titre des passifs, relatifs au partenariat. Lors de cette évaluation, le Groupe prend en compte la structure du partenariat, la forme juridique du véhicule distinct, les stipulations contractuelles et le cas échéant d'autres faits et circonstances. A l'examen de ces nouvelles dispositions, il apparaît que le Groupe ne dispose que de co-entreprises. En conséquence, ces dernières sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux prescriptions d'IFRS 11.

#### 3.2.1.4 Conversion des états financiers des entités consolidées libellées en devises étrangères

La devise d'établissement des états financiers consolidés est l'euro.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie de fonctionnement de chaque filiale.

Le bilan est converti, dans les comptes consolidés du Groupe, sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de la période. Le compte de résultat, ainsi que l'état des flux de trésorerie sont convertis sur la base du taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change.

Les écarts de conversion constatés tant sur les éléments du bilan (variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de clôture de l'exercice en cours) que sur le résultat (variation entre les cours moyens et ceux de clôture de l'exercice) sont portés :

- Pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres consolidés où ils figurent sur la ligne "écart de conversion" ;
- Pour la part des tiers, sur la ligne "participations ne donnant pas le contrôle".

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les réserves de conversion s'y rapportant sont reconnues en résultat.

#### 3.2.1.5 Conversion des transactions en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture des comptes, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont portés en compte de résultat.

Les pertes et les gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente

de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-Groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital. Ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres consolidés (en écart de conversion), puis recyclés en résultat en cas de sortie de la société du périmètre de consolidation ou en cas de changement de nature et d'intention dans les financements accordés.

#### 3.2.1.6 Information sectorielle

Le PDO (principal décideur opérationnel) dispose de données chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent, indifféremment, des prestations de traitement de déchets de type DD (déchets dangereux) ou DND (déchets non dangereux), auprès d'une clientèle très diversifiée (collectivité et/ou industriel), dans des installations diverses, dans un cadre réglementaire unique, principalement en France.

A chaque typologie de déchet ne correspond pas une typologie de clientèle ni même une typologie de traitement. A chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de déchets, de traitement ou de clientèle. Les offres faites par le Groupe à ses clients intègrent cette diversité dans la nature des déchets et dans les filières. L'intégration constante des activités du Groupe ne fait que renforcer cet état de fait.

De fait, l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe réalisée par le PDO s'effectuent sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelles que soient les entités juridiques.

Le Groupe considère donc agir sur un seul secteur, celui de la propreté.

#### 3.2.1.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

#### a. Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué comme étant la différence entre :

- (i) la juste valeur de la contrepartie transférée, et dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et
- (ii) la quote-part du Groupe dans le solde net des montants (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs et passifs éventuels assumés.

Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, le goodwill est majoré d'autant.

Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective du goodwill.

Les acquisitions complémentaires de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée selon la méthode de l'intégration globale ne donnent pas lieu à constatation d'un

goodwill complémentaire, ces opérations étant considérées comme des transactions entre actionnaires devant être constatées au sein des capitaux propres.

Les goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable et sa valeur recouvrable est comptabilisée en charge opérationnelle sur la ligne « dépréciation d'actifs » et est irréversible.

#### b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe, comptabilisées à l'actif selon les dispositions d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles », sont principalement composées :

- De potentiels ou de droits d'exploitation : ils sont représentatifs de la valeur payée pour un site du fait de ses qualités intrinsèques le rendant particulièrement utile à l'exploitation d'un site d'enfouissement ;
- De droit incorporel reconnu dans le cadre de l'application des dispositions d'IFRIC 12
   « Accords de concession de services ». Les immobilisations incorporelles reconnues
   à l'actif à ce titre représentent le droit du concessionnaire à facturer les usagers de
   service public;
- De frais de développement : ils correspondent aux études engagées relatives à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Ils font l'objet d'une comptabilisation à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance tels qu'édictés par la norme IAS 38 sont remplis ;
- De brevets et de logiciels.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur dans les conditions décrites à la note 3.2.1.7 d « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles ».

#### c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe des composants qui les constituent, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant de l'immobilisation.

L'amortissement est pratiqué sur la base de la valeur comptable, nette le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Immobilisations	Durée d'amortissement pratiquée (en années)
Constructions	5 à 25 ans
Installations complexes	1 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	1 à 25 ans

L'amortissement des alvéoles des sites d'enfouissement est constaté au fur et à mesure de leur remplissage.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location, entrant dans les critères de la norme IFRS 16, font l'objet du retraitement des biens à l'actif du bilan et de la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs.

#### d. Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- Pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours, un test est réalisé au moins une fois par an ;
- Pour les autres immobilisations, un test est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants :

- Sur la zone géographique France, en raison de l'intégration sans cesse croissante des métiers du Groupe, du développement de l'offre globale et par voie de conséquence des opérations et flux intragroupes, Séché Environnement estime pertinent de considérer que son périmètre d'activité est constitué d'une seule UGT;
- Sur la zone internationale, l'interdépendance des flux se trouve pénalisée par une réglementation sans cesse plus contraignante, compliquant les flux transfrontaliers entre les pays dans lesquels opère le Groupe. De fait, il apparaît pertinent au Groupe de considérer sur cette zone, 8 UGT, représentant les 8 pays dans lesquels le Groupe opère : Italie, Afrique du Sud, Espagne, Mexique, Argentine, Chili, Pérou, et Allemagne.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels. Il est précisé que :

- Les flux prévisionnels de trésorerie sont calculés à partir des business plans consolidés de chaque UGT couvrant 3 exercices (hors l'exercice en cours) et les années 4 et 5 sont projetées à l'identique de l'année 3. Les business plans précédemment mentionnés sont réalisés selon les mêmes principes que ceux appliqués au processus budgétaire, c'est-à-dire établis sur la base de la meilleure connaissance possible des opérationnels de l'expérience passée, des évolutions des marchés et des techniques, et font l'objet d'une revue par la direction du Groupe pour en assurer la cohérence avec la stratégie suivie et la politique d'investissement en découlant;
- Une valeur terminale est déterminée sur la sixième année, extrapolant le flux de l'année 5 sur la base d'un taux de croissance à l'infini. Sur le périmètre Europe le taux de croissance à l'infini retenu est de 0,2% au 31 décembre 2021, identique au 31 décembre 2020 ; Sur les autres périmètres, le taux de croissance retenu est de 1,67% au 31 décembre 2021, identique au 31 décembre 2020 ;
- Des taux d'actualisation différenciés par pays sont retenus. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Ces taux reflètent les appréciations actuelles du marché sur le coût moyen du capital dans chacun des pays. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie hors effet impôt conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » :

Taux actualisation	2020	2021
France	4,90%	6,00%
Espagne	5,13%	6,30%
Italie	5,99%	6,70%
Allemagne	4,90%	5,60%
Argentine	13,31%	35,90%
Mexique	10,70%	8,80%
Chili	8,64%	7,20%
Pérou	9,29%	7,60%
Afrique du Sud	10,52%	11,40%

Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles contrairement à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles. L'ensemble de ces pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne « dépréciation d'actifs ».

#### 3.2.1.8 Contrats de concession

Le Groupe développe la part de ses activités de délégataire de service public. Les contrats concernés sont à ce jour portés par les sociétés Sénerval, Alcéa et Mo'UVE.

Ils prévoient, moyennant rémunération, le transfert par les concédants du droit d'exploiter des installations dédiées.

• Ces installations sont, soit mises à la disposition du concédant à titre gratuit et éventuellement améliorées par le concessionnaire sur la durée du contrat, soit construites puis exploitées par le concessionnaire;

- L'utilisation des actifs se fait en priorité au profit des activités apportées par les autorités concédantes (sans garantie de tonnages ou de rémunération minimum).
   Les contrats prévoient également les conditions d'intéressement et/ou d'indemnisation de la collectivité aux résultats dégagés sur l'activité apportée par les autres usagers du service;
- Les contrats prévoient, aux termes de ces derniers, les conditions de transfert, à la collectivité, de ces installations concédées ;
- La rémunération des prestations est soumise à révision via des clauses de révision de prix en fonction le plus souvent de l'évolution d'indices industriels. Lorsque les rémunérations des prestations de construction sont nettement identifiées et indépendantes de l'utilisation de l'actif, les clauses de révisions portant sur ces rémunérations sont étroitement corrélées à l'évolution du coût de financement des constructions :
- Ces contrats prévoient également une obligation d'entretien et de réparation des actifs concédés.

Ces contrats de concession sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » :

- Le droit d'exploiter les infrastructures est reconnu au bilan, soit en actif financier si l'analyse du contrat conclut que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie de la part du concédant, soit en actif incorporel si l'analyse du contrat conduit à considérer que ce droit s'apparente au droit accordé par le concédant de facturer les utilisateurs du service public. Les actifs incorporels reconnus dans ce cadre sont amortis linéairement sur la durée d'utilité des infrastructures générant ce droit;
- Les prestations de construction ou d'amélioration des installations existantes et les prestations d'exploitation sont comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 15 décrites dans la note 3.2.1.16 « Reconnaissance du revenu » :
- Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées en charges. Elles font l'objet d'une comptabilisation en charges à payer lorsqu'il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et la réalisation de ce dernier.

Les principales dispositions des différents contrats sont précisées ci-dessous :

Contrat	Type de prestation	Durée	Clause de révision de prix	Révision contractuelle du contrat	Option de renouvellement	Option de résiliation
SENERVAL	Construction			Non	Non	Oui, cas de manquement grave ou intérêt général
	Exploitation	Jusqu'en 2030	Mensuel, selon indice			
	Construction			Non	Non	0ui
ALCEA	Exploitation	Jusqu'en 2024	Annuel, selon indice			
	Construction	Jusqu'en 2023		Non	Non	Oui
MO'UVE	Exploitation	Jusqu'en 2040	Annuel, selon indice			

Mo'UVE est une, société créée en fin d'année 2020 dont l'activité consiste à assurer la gestion de l'unité de valorisation énergétique de Montauban pour une durée de 20 ans. Le contrat, démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2021, prévoit l'exploitation de l'UVE ainsi que des travaux de modernisation pour une enveloppe globale de 43 millions d'euros. Les travaux de rénovation ont débuté au cours de l'année 2021.

S'agissant du contrat de Sénerval, ce dernier a fait l'objet de plusieurs avenants depuis le 7 novembre 2014, date à laquelle la DIRECCTE a arrêté les installations du fait de la présence d'amiante révélée sur l'ensemble des fours lors des travaux de rénovation de chaudière. Ces avenants ont prescrit les modalités de prise en charge par la collectivité, en sa qualité de propriétaire des installations, des surcoûts et pertes d'exploitation subis par le délégataire. Cette prise en charge a pris la forme d'indemnisations directes et d'augmentation de la redevance proportionnelle. Cette dernière forme de prise en charge induit la constatation d'une créance recouvrable sur la durée résiduelle de la délégation. Il est précisé que la collectivité a décidé l'arrêt des activités d'incinération le 3 septembre 2016 pour une durée de 29 mois pour la réalisation des travaux de désamiantage. Les conditions d'indemnisation du délégataire sont prescrites par l'avenant 7 signé en décembre 2016, l'avenant 9 signé le 18 décembre 2018, l'avenant 10 signé le 12 juillet 2019 et l'avenant 11 signé le 18 décembre 2020. L'activité avait redémarré fin août 2019.

#### 3.2.1.9 Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions d'investissements sont comptabilisées en diminution de l'actif brut et constatées en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

#### 3.2.1.10 Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- Des actifs financiers non dérivés :
- Des passifs financiers non dérivés ;
- Des instruments dérivés.

Leur comptabilisation par le Groupe suit les principes édictés par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » : lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés en coût amorti, à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat. Selon IFRS 9, ce classement est fixé en fonction :

- de la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres),
- des caractéristiques de leurs flux contractuels,
- du modèle de gestion (manière dont l'entité gère ses actifs financiers).

Les règles de classement et d'évaluation par catégorie d'actifs et passifs financiers se présentent comme suit :

IFRS 9					
Catégorie	Séché Environnement				
Actifs à la juste valeur par le résultat	<ul> <li>Trésorerie et équivalents de trésorerie : dépôts à vue, SICA\ monétaires</li> <li>Titres immobilisés non consolidés</li> <li>Parts OPCVM (*)</li> </ul>				
Option : Actifs à la JV par les autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	Non applicable : option irrévocable par catégorie d'actifs non retenue par le groupe				
Actifs au coût amorti	<ul> <li>Créances rattachées à des participations non consolidées</li> <li>Dépôts et cautionnements</li> <li>Créances clients &amp; autres débiteurs</li> </ul>				
Passifs au coût amorti	- Emprunts bancaires - Dettes commerciales et autres dettes				
Passifs à la juste valeur par le résultat	Non applicable au Groupe				

<sup>(\*)</sup> ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie

#### a. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers non dérivés comprennent des instruments de capitaux propres, les prêts et créances rattachées à des participations non consolidées, les créances opérationnelles, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

#### Instruments de capitaux propres :

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement :

- Les titres des sociétés non consolidées, dont la juste valeur est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette connue :
- Les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IFRS 7.

Les instruments de capitaux propres sont par défaut enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à sa date de comptabilisation initiale (sauf instruments détenus à des fins de transaction) sans recyclage possible des plus ou moins-values de cession en résultat. En cas d'option, les dividendes restent enregistrés en résultat.

Ces actifs financiers sont évalués par juste valeur par le biais du compte de résultat impactant la ligne « autres produits et charges financières » :

- Les titres non cotés, dont la juste valeur est déterminable sur la base de données observables, telles que l'évaluation d'expert indépendant, sont considérés de niveau 2 ;
- Les titres non cotés dont la juste valeur est déterminable sur la base de modèle d'évaluation (actualisation de cash-flow futurs, multiple, etc.) sont considérés de niveau 3.

#### Prêts et Créances:

Cette catégorie inclut les prêts, les dépôts et cautionnements, les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les créances opérationnelles.

Cette catégorie d'actifs est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale (ce qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale), puis au coût amorti (selon la méthode du taux d'intérêt effectif « TIE »).

Le Groupe exerce son jugement pour évaluer les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie prévue de certains de ses actifs financiers.

#### Dépréciation des créances commerciales :

Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de la créance commerciale. L'évaluation du risque est réalisée sur la base des données historiques des pertes réelles, de la balance âgée des créances, et en fonction de l'estimation du risque de défaut attendu tenant compte des garanties et des assurances de crédit contractées. Les pertes de crédit attendues sont constatées au compte de résultat sur la ligne « dotations nettes aux provisions et dépréciations ».

#### Dépréciation des autres prêts et créances :

La dépréciation est évaluée, au cas par cas, compte tenu de la dégradation potentielle du risque de crédit des contreparties sur un horizon de 12 mois.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme, et des placements liquides dans des valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux.

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de Sicav monétaires. Elles sont enregistrées à leur juste valeur de Niveau 1 et toute variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les dépôts à terme sont disponibles à tout moment. La rémunération minimum est garantie, par tranche croissante semestrielle. Tout déblocage avant l'échéance est possible sans pénalités. Ces dépôts font l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

#### b. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts et autres financements, les concours bancaires courants, et les dettes opérationnelles.

Les passifs financiers du Groupe sont évalués initialement à leur juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

La juste valeur des dettes financières est déterminable sur la base de données observables (de taux), et est donc considérée de niveau 2.

La juste valeur des dettes opérationnelles est quasiment égale à leur valeur comptable compte tenu de la courte échéance de ces instruments.

#### c. Instruments dérivés

Les instruments dérivés comprennent les options d'achat et les instruments de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur des instruments de couverture (swaps, collars, swaptions, instruments mixtes) est déterminée sur la base de modèle d'évaluation utilisant des données observables (de taux, notamment), et est donc considérée de niveau 2.

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'utilise plus d'instruments dérivés (Cf. Note 3.2.4.8 g).

Les pertes ou gains accumulés en capitaux propres liés aux instruments de couverture ont été recyclés au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier brut », comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise.

#### 3.2.1.11 Actions propres

Les actions autocontrôlées sont constatées en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de la cession d'actions propres ainsi que les dividendes liés sont imputés, nets d'impôt, directement sur les capitaux propres.

#### 3.2.1.12 Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

#### **3.2.1.13** Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. À défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée à la note 3.2.4.10 « Provisions courantes et non courantes ».

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent les dépenses de suivi trentenaire, les coûts de gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée ainsi que des risques et litiges divers.

#### a. Provisions pour suivi trentenaire

Le Parlement européen a adopté le 26 avril 1999 une nouvelle directive européenne relative à la mise en décharge des déchets. Cette directive prévoit notamment la répercussion dans le prix d'élimination des déchets admis en décharge, de l'ensemble des coûts afférents : installation, exploitation, garantie financière, désaffectation du site et entretien.

Par ailleurs, la réglementation française du 9 septembre 1997 prévoit l'obligation de suivi long terme sur 30 ans pour toutes les installations susceptibles d'être exploitées après le 14 juin 1999.

De fait, le Groupe constitue, pour ses centres de stockage de déchets ultimes des provisions pour suivi trentenaire.

Les dépenses de suivi trentenaire se composent principalement de coûts de traitements des lixiviats et biogaz et d'entretien et surveillance du site. Ces coûts font l'objet d'un chiffrage estimatif sur la base notamment de l'estimation des volumes de lixiviat à traiter (au regard des tonnages enfouis et des données de pluviométrie observées et du degré de perméabilité de la couverture de l'alévole) et des coûts standards moyens préconisés par l'Ademe ou de coûts moyens réellement observés.

La provision est constituée progressivement au cours de la période d'exploitation, puis sera reprise pendant la période de suivi trentenaire.

S'agissant de provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois, les provisions de suivi trentenaire font l'objet d'une actualisation financière.

#### b. Provisions pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée

Une provision pour gros entretien et renouvellement est constituée afin de couvrir les coûts de maintenance et renouvellement des installations des sites en gestion déléguée, nécessaire pour rendre les installations en état d'exploitation à la fin du contrat.

#### c. Provisions pour litiges divers

Elles sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Particulièrement dans le cas de vérification fiscale, le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision si la Société concernée et le Groupe estiment que les points soulevés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de leur position dans le contentieux en cours les opposants à l'administration.

#### d. Engagements envers le personnel

Le Groupe participe à des régimes complémentaires de retraite ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

#### Régimes à cotisations définies :

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, l'engagement du Groupe se limite au versement des cotisations prévues. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période.

Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies regroupent principalement la couverture sociale et médicale.

#### Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit aux salariés ou à certaines catégories d'entre eux le niveau futur de prestations ou ressources complémentaires définies dans l'accord ou la convention collective, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent soit être financés par des versements à des fonds externes spécialisés, soit être gérés de manière interne.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision selon la méthode des unités de crédits projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les

salariés. Les hypothèses actuarielles (date de départ à la retraite, évolution de carrière et augmentation des salaires, probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite) utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. Ces hypothèses sont présentées à la note 3.2.4.9 " Engagements envers le personnel".

L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », le Groupe applique les principes suivants :

- Les pertes et gains actuariels (changement d'hypothèses ou effet d'expérience) sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » ;
- L'intégralité des impacts des nouvelles modifications de régime est constaté en « résultat opérationnel courant » ;
- L'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe sont reconnus au bilan consolidé :
- Les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

La charge de l'exercice comprend :

- Le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime, sont comptabilisés en résultat opérationnel courant dans la rubrique « dotations nettes aux provisions et dépréciations » ;
- L'impact de la désactualisation de la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en résultat financier dans la rubrique « autres charges financières » et « autres produits financiers ».

Conformément à la décision du comité d'interprétation des normes publiée au cours du premier semestre 2021, la méthode d'évaluation pour les conventions collectives pour lesquelles les droits sont définis par tranche d'ancienneté a été révisée (Cf. Note 3.2.1.20). Ainsi, les droits sont désormais étalés de manière linéaire, non plus sur l'ensemble de la carrière du salarié dans l'entreprise, mais, pour chaque salarié, sur les dernières années de sa carrière qui ont donné lieu à l'acquisition de nouveaux droits.

Pour les régimes à prestations définies financés par des fonds de pension, les actifs de ces plans sont évalués à leur juste valeur.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent principalement les filiales françaises du Groupe.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision concernent le versement de gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société. Toutefois, s'il s'avère que les versements antérieurs cumulés excèdent le montant de l'engagement à la date de clôture, une charge constatée d'avance est comptabilisée dans les comptes pour la différence.

L'obligation est présentée au bilan, nette, des actifs de régime évalués à la juste valeur.

#### 3.2.1.14 Coûts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception :

- Des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus : ces derniers sont incorporés au coût de ces actifs ;
- Des coûts directement attribuables à la mise en place d'un financement ou d'un refinancement : ces derniers sont comptabilisés en déduction du financement instauré et recyclés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

#### 3.2.1.15 Impôts sur les résultats

#### a. Intégration fiscale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Il est précisé que l'option pour le régime de Groupe a été renouvelée au 1er janvier 2005 pour une nouvelle période de 5 ans puis par tacite reconduction par période de 5 ans. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement.

#### b. Imposition différée

Des impôts différés sont calculés et comptabilisés généralement sur toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Ils sont calculés selon la règle du report variable, société par société. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque entité fiscale. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la Société a un horizon probable de les récupérer au cours des prochaines années, au regard de ses perspectives d'activité et de la règlementation fiscale en vigueur.

#### 3.2.1.16 Reconnaissance du revenu

La norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être.

La norme préconise de comptabiliser le chiffre d'affaires au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (à un instant donné, ou au fur et à mesure).

Les contrats clients du Groupe Séché Environnement sont scindés en contrats conclus avec les collectivités et avec les industriels :

#### • Contrats avec les collectivités :

Sur les marchés passés avec les collectivités, les contrats sont en général pluriannuels (3 à 5 ans, renouvelables par tacite reconduction) : s'agissant de catégories de déchets de nature assez homogène dans le temps et leur production étant assez récurrente, leur tarification est contractualisée en fonction de leur nature et pondérée par les volumes.

Toutefois, il faut noter au sein de ce portefeuille clients collectivités, la particularité et l'importance des contrats de Délégation de Service Public (DSP), actuellement au nombre de 3 (Cf. Note 3.2.1.8 « Contrat de concession »), conclus pour la gestion déléguée d'incinérateurs d'ordures ménagères.

Font exception à cette contractualisation pluriannuelle notamment les contrats de Dépollution / Décontamination qui sont nécessairement ponctuels (de quelques jours à quelques mois en général) compte tenu de leur nature. Ils peuvent être de taille unitaire variable, et quelquefois significative à l'échelle du Groupe (de quelques centaines de milliers d'euros à quelques millions d'euros) compte tenu de l'importance des travaux.

#### • Contrats avec les industriels :

Sur les marchés passés avec les industriels, les contrats sont principalement ponctuels (inférieurs à un an). En effet, s'agissant de catégories de déchets par nature très hétérogène, la tarification des prestations est étroitement dépendante de la nature chimique des déchets, de leur dangerosité, de la difficulté des traitements requis, de la disponibilité des outils etc. Chaque « lot » de déchets produit par un client industriel est ainsi tarifé différemment, étant entendu qu'un même client peut produire, à différents moments, différents types de déchets. Les prestations proposées de façon distincte consistent, selon les cas, en l'enfouissement, l'incinération, le tri ou le transport des déchets.

Entrent également dans ce mode de tarification les contrats de dépollution conclus avec les industriels, avec les mêmes caractéristiques que les contrats de dépollution conclus avec les collectivités.

#### Font exception notable à cette pratique :

- Les contrats d'externalisation de la gestion de déchets passés avec de grands industriels, qui sont en général conclus pour des durées initiales moyennes de 18 mois à 5 ans.
- Les contrats de fourniture d'énergie issue des activités de valorisation énergétique, qui pour certains entrent dans un cadre contractuel réglementé, donnent lieu à des contractualisations longues ou donnent lieu à des contractualisations pluriannuelles mais de durée variable.

L'analyse de ces types de contrats au regard d'IFRS15 est décrite ci-dessous :

	Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiés	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires
Délégation de service public		Contrat avec les collectivités comportant parfois 2 obligations de prestation :		
	Ces contrats conclus avec des collectivités peuvent inclure des prestations de construction (incinérateur, plateforme) et d'exploitation des installations pour le traitement des déchets apportés par les collectivités. Ils peuvent aussi prévoir la possibilité pour l'exploitant d'utiliser les capacités résiduelles des installations pour le traitement des déchets de tiers et de revendre les résidus ou l'énergie produits par le traitement.	- Construction  - Traitement des déchets  Maintenance des équipements et obligations de Gros Entretien et Renouvellement considérées comme des coûts nécessaires pour rendre la prestation de service et non comme des obligations de prestations	Le prix est généralement composé d'une part fixe forfaitaire et d'un montant à la tonne de déchets traités. Il n'a pas été identifié de contrepartie variable significative.	Pour la partie Construction : à l'avancement des travaux Pour la partie traitement de déchets : partie fixe afférente à la période + à l'avancement sur la base du tonnage traité
		Contrat avec les tiers (utilisation de la capacité résiduelle) comportant une obligation de prestations liée aux traitements des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	À l'avancement après déduction des produits reversés à la collectivité prévus contractuellement
		Contrat avec les tiers comportant une obligation de prestations liée à la vente des résidus ou d'énergie	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la quantité de résidus ou énergie produits.	À l'avancement après déduction des produits reversés à la collectivité prévus contractuellement
Enfouissement	Ces contrats regroupent des prestations de stockage de déchets dangereux et de déchets non dangereux.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au stockage des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets stockés.	À l'avancement sur la base du tonnage stocké
Incinération	Ces contrats sont relatifs aux traitements thermiques (tels que l'incinération) des déchets dangereux et non dangereux.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au traitement thermique des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	À l'avancement sur la base du tonnage traité

	Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiés	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires
Tri / plateforme	Ces contrats prévoient une prestation de collecte, prétraitement de déchets valorisables (tri mécano biologique, maturation, déchets d'activités économiques, combustible solide de récupération, bois), prestations de tri effectués par les centres de tri du Groupe et gestion des solutions de destruction.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au tri des déchets et / ou au traitement des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	À l'avancement sur la base du tonnage traité
Offres globales	Ces contrats concernent une offre globale de réalisation des prestations pouvant porter sur dépollution, collecte, tri, transport et radioprotection.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au service global de dépollution	Le prix est généralement fixé sur la base d'un prix forfaitaire global pour l'ensemble de la prestation	À l'avancement sur la base de la réalisation des phases de travaux définies contractuellement
Dépollution - Déshydratation - Désamiantage - Pyrotechnie - Radioprotection	Ces contrats sont conclus pour des prestations de dépollution des sols, des bâtiments pollués (démantèlement, élimination, maintenance).	Contrat comportant une obligation de prestations de dépollution	Pour la déshydratation, le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités. Pour la dépollution, le désamiantage, la pyrotechnie et la déshydratation, le prix est généralement fixé sur la base d'un prix forfaitaire global pour l'ensemble de la prestation	À l'avancement sur la base du tonnage traité. À l'avancement en fonction de la réalisation de la prestation
Transport	Ces contrats sont conclus pour des prestations de transport de déchets, Refiom, Refidi et mâchefers.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au transport des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'une grille tarifaire par tonne au kilomètre parcouru prenant en compte le département de départ / d'arrivée et le type de véhicule utilisé pour la réalisation de la prestation	À l'issue de la réalisation de la prestation

	Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiés	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires
Valorisation matière	Ces contrats sont conclus pour des prestations de régénération de produits usagés, de purification d'intermédiaires de synthèse, de décontamination des métaux, et de traitement des gaz.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au traitement des polluants	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de produit traité ou obtenu.	A la livraison sur la base des quantités produites
Valorisation énergétique	Ces contrats ont pour objet la fourniture d'électricité et de vapeur à base de biogaz, de CSR ou de bois.	Contrat comportant une obligation de prestations liée à la vente d'énergie	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la quantité d'énergie produite.	A la livraison sur la base des quantités produites

Concernant les contrats pluriannuels, lorsqu'il apparaît probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, une perte à terminaison est constatée en charge de la période pour la totalité de la différence. L'appréciation du caractère déficitaire se fait au niveau du contrat selon les dispositions d'IAS 37. Un contrat est qualifié de déficitaire dès lors que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus au contrat. Le Groupe comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à un contrat avant toute comptabilisation d'une provision séparée pour le contrat déficitaire.

Enfin, la comptabilisation de la contrepartie des produits des activités ordinaires générées dans le cadre des activités de concession de service public est comptabilisée conformément à l'interprétation IFRIC 12 (Cf. Note 3.2.1.8 « Contrats de concession »).

#### Précision sur la notion d'offres globales :

La notion d'« Offre globale » constitue en réalité une offre de services en tant que telle, offre suivie de façon distincte des autres prestations.

Il s'agit d'une offre de gestion des déchets proposée à des industriels souhaitant bénéficier d'une prestation intégrée, à réaliser généralement sur le site industriel luimême (il s'agit des déchets générés par les industriels). L'offre ainsi proposée couvre globalement la collecte des déchets sur le site, le tri de ces déchets et leur transport et traitement. Nous considérons que cette offre constitue une unique obligation de prestation.

Cette prestation est par nature récurrente (elle intervient en continue sur base journalière), de longue durée et fait l'objet de contrats pluriannuels d'une durée initiale comprise entre 18 mois et 5 ans.

Cette offre est facturée sur une base mixte :

- Une base forfaitaire au titre de la prestation de gestion récurrente (rémunération des équipes du Groupe intervenant directement sur le site du client industriel),
- et une part variable qui dépend des tonnages effectivement traités.

Dans les deux cas, la prestation « Offre globale » est facturée sur la base d'un transfert continu du contrôle de la prestation, en fonction des unités d'œuvres consommées (-facturation sur une base proche des temps réellement passés par les équipes sur place et partie variable facturée en fonction des tonnages réellement collectés/évacués).

La prestation « offre globale » étant rendue progressivement, son chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement. Dans la mesure où la facturation reflète le rythme selon lequel la prestation est rendue au client et en application de la simplification pratique offerte par le paragraphe B16 d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de l'Offre globale est comptabilisé sur la base de la facturation faite au client.

#### 3.2.1.17 Contrats de location

#### a. Dispositions de la norme

La norme IFRS 16 instaure, côté preneur, un modèle de comptabilisation unique visant à enregistrer un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat, en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers. Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par l'amortissement de l'actif et par les intérêts sur la dette de loyer.

#### b. Critères d'analyses

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a exclu les contrats de courte durée ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur par mesure de simplification.

Les hypothèses suivantes sont également retenues :

La durée retenue pour chaque contrat est déterminée sur la base de la période non résiliable prévue contractuellement et de toute option de prolongation ou résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer. Concernant les baux standards « 3/6/9 », suite à la publication par l'ANC du relevé de conclusions du 3 juillet 2020, le groupe a procédé à un réexamen de ses contrats pour déterminer la durée pendant laquelle il est raisonnablement certain de poursuivre le bail, sans que cette analyse ne conduise à des modifications significatives des dates de fin de bail retenues.

Les loyers variables fondés sur l'utilisation ou la performance de l'actif n'ont pas été inclus dans les paiements du contrat pour déterminer la dette de location. Il s'agit par exemple des mises à disposition des installations facturées à la tonne de déchets.

## 3.2.1.18 Éléments financiers au compte de résultat

#### a. Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste "produits de trésorerie et équivalent de trésorerie" comprend principalement les revenus des instruments financiers portés par le Groupe nets des éventuelles dépréciations constatées et le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

#### b. Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêt sur les emprunts calculés au taux d'intérêt effectif (« TIE ») ainsi que le coût de la couverture de taux sur ces mêmes emprunts.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

#### c. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés des sociétés non consolidées, au résultat de change, à la désactualisation des provisions, aux indemnités de remboursement anticipé et aux pertes de valeur sur actifs financiers.

#### 3.2.1.19 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté des effets des options dilutives.

#### 3.2.1.20 Changement de méthode et d'estimation comptable

#### a. Changement de méthode comptable

Une décision de l'IFRS IC a été validée par l'IASB en mai 2021 relative à IAS 19 "Avantages du personnel" portant sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service. Ainsi, la période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite et non plus de la date d'embauche pour les conventions collectives pour lesquelles les droits sont définis par tranche d'ancienneté. Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement. L'impact de ce changement de méthode comptable a été comptabilisé de manière rétrospective en capitaux propres d'ouverture pour un montant net d'impôt différé de 0.4 million d'euros (Cf. Notes 3.1.3 et 3.2.4.9).

## b. Changement de présentation comptable

Aucun changement de présentation comptable n'a eu lieu au cours de la période.

Par ailleurs, le Groupe s'est conformé aux évolutions normatives précisées dans la note 3.2.1.1 « Base de préparation et de présentation des états financiers ».

#### c. Changement d'estimation comptable

Le Groupe n'a procédé à aucun changement d'estimation comptable.

# 3.2.2 Principaux mouvements de périmètre et autres faits marquants

La liste des filiales et entreprises associées du Groupe est présentée à la note 3.2.3 « Périmètre de consolidation ».

# 3.2.2.1 Principaux mouvements de périmètre

# a. Acquisition avec prise de contrôle de la société sud-africaine Spill Tech Group Holdings (Pty) Ltd et ses filiales

Le 1<sup>er</sup> mars 2021, Séché Holdings SA a pris le contrôle exclusif de 100 % du Groupe sudafricain « Spill Tech Group Holdings (Pty) Ltd » et ses filiales, dénommé ci-après « Spill Tech".

Le Groupe Spill Tech est spécialisé dans la gestion des déchets dangereux et propose notamment des services à forte valeur ajoutée de nettoyage industriel, de décontamination de sites, de dépollution maritime et de traitement de sols pollués.

Spill Tech Group Holdings (Pty) Ltd et ses filiales, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les états financiers consolidés du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021.

L'affectation définitive du prix d'acquisition au 31 décembre 2021 est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	26 035
Actifs et passifs nets acquis	8 601
Goodwill définitif résultant de l'acquisition (Cf. 3.2.4.1 a)	17 434
Trésorerie acquise	3 652

La juste valeur de la contrepartie transférée a été décaissée impactant la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie avec prise de contrôle » de l'état des flux de trésorerie consolidé (Cf. Note 3.2.4.22 b).

La contribution aux principaux agrégats du compte de résultat consolidé de l'acquisition du Groupe Spill Tech est la suivante :

	31 décembre 2021	Effet de la prise de	31 décembre 2021
(en milliers d'euros)	Publié	contrôle du groupe Spill Tech <sup>(1)</sup>	Retraité
Chiffre d'affaires	790 117	34 006	756 111
Excédent brut d'exploitation	170 282	10 218	160 064
Résultat opérationnel courant	71 496	8 597	62 899
Résultat opérationnel	68 684	8 597	60 087
Résultat financier	(24 126)	(284)	(23 841)
Résultat net	29 599	6 003	23 596
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	(1 215)	(466)	(749)
Dont part du Groupe	28 384	5 537	22 847

<sup>(1)</sup> Données du 1er mars 2021 au 31 décembre 2021.

La mise en œuvre des principes sud-africains édictés par le Broad-Based Black Economic Empowerment (B-BBEE) a été finalisée le 4 novembre 2021 par le Groupe afin de respecter les engagements commerciaux et réglementaires. Ces principes contribuent à l'avancement de l'égalité en Afrique du Sud.

D'un point de vue capitalistique, le Groupe a ainsi créé la société sud-africaine, Séché Spill Tech Group Holdings et a opéré différentes transactions sur les titres de ses filiales au profit de partenaires respectant les critères B-BBEE.

- Séché Spill Tech Holdings est détenue par Séché South Africa à hauteur de 58.90%;
- Spill Tech Group Holdings et ses filiales, à l'exception de Envirosure Underwriting Managers Pty Ltd, est détenue par Séché Spill Tech Holdings à hauteur de 100% au lieu d'une détention par Séché Holdings SA à 100% au cours des mois précédents ;
- Envirosure Underwriting Managers Pty Ltd est détenue par Séché South Africa à hauteur de 85% au lieu d'une détention par Spill Tech Group Holdings à 85% au cours des mois précédents.

Aussi, les pourcentages d'intérêts de ces sociétés, à présent détenues par Séché South Africa, ont été modifiés en conséquence au cours de la période 2021 sans modification des méthodes de consolidation (Cf. Note 3.2.3) impactant la ligne "transactions entre actionnaires" pour un montant de -1 million d'euros au 31 décembre 2021 en part du Groupe (Cf. Note 3.1.4).

À noter que par un mécanisme d'actions de préférence en faveur de Séché Holdings SA, l'intégralité des dividendes de Séché Spill Tech Holdings et de ses filiales, et 85% des dividendes d'Envirosure Underwriting Managers Pty Ltd sont imputés en Part du groupe sans prise en compte des 16.83% de la part des participations ne donnant pas le contrôle pendant un temps défini.

### b. Acquisition complémentaire sans prise de contrôle de la société espagnole Solarca SL

Le 6 juillet 2021, Séché Environnement a exercé les options d'achat lui offrant la possibilité d'acquérir 5 % complémentaires de la participation de la société Solarca SL pour un prix de 1.3 million d'euros impactant la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie sans perte/prise de contrôle" de l'état des flux de trésorerie (Cf. Note 3.2.4.22). Le pourcentage de détention et d'intérêt sont portés de 86% à 91 %.

Cette opération impacte les capitaux propres du Groupe à hauteur de -1.2 million d'euros et les minoritaires à hauteur de -0.1 million d'euros (Cf. Note 3.1.4).

# c. Opérations de restructuration juridique

Une transmission universelle de patrimoine de la société française Béarn à la société Séché Environnement a été réalisée le 1<sup>er</sup> septembre 2021 suite à la fin du contrat de gestion délégué de l'incinérateur.

#### d. Créations et mises en activités de filiales

Uper Retiers, « Unité de Production d'Energie de Récupération Retiers", a été créée le 16 mars 2021. La société est détenue à hauteur de 100 % par Séché Environnement et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Séché Assainissement, a été créée le 29 octobre 2020. Le début d'activité de cette société est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec la prise de contrôle des 8 centres d'assainissement de Osis IDF (Cf. Note 3.2.2.1 d). La société est détenue à hauteur de 100 % par Séché Environnement et est consolidée pour la première fois en 2021 selon la méthode de l'intégration globale.

Les filiales de la société Solarca SL, Solarca Chile Colectiva Civil, Solarca South Africa, Solarca Maroc, sont consolidées pour la première fois en 2021. Ces entrées de périmètre n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021.

#### e. Cessions de filiales

Aucune cession avec ou sans perte de contrôle n'a été réalisée au cours de l'exercice 2021, ni au cours de l'exercice 2020.

### 3.2.2.2 Autres faits marquants de l'exercice

### a. Appreciation de la performance financière

L'année 2021 a conforté la dynamique de croissance rentable de Séché Environnement et a confirmé ses perspectives favorables en matière d'activité, de rentabilité opérationnelle et de situation financière pour l'ensemble de l'exercice et au-delà.

La performance opérationnelle des différents métiers du Groupe est commentée dans le rapport d'activité 2021.

### b. Première émission obligataire à impact répondant à des critères de décarbonation

Le 4 novembre 2021, Séché Environnement a annoncé la réussite de placement de sa première obligation durable répondant aux caractéristiques d'un "Substainability-linked Bond" d'un montant de 300 millions d'euros.

Séché Environnement a émis une obligation assortie de deux critères à impact ESG (Environnement, Social, Gouvernance) relatifs à sa stratégie de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à l'augmentation des gaz à effet de serre évités par ses clients au titre de ses activités de recyclage.

L'emprunt obligataire a une maturité de 7 ans (Novembre 2028) et est remboursable in fine. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 2.25% et sont émises à 100% de leur valeur nominale. Le contrat prévoit une révision du taux en cas de non atteinte des deux critères ESG décrits ci-avant.

Cette obligation a permis au Groupe de refinancer le crédit bancaire senior à échéance 2023, lui-même assorti de critères ESG, certains euro-PP de même maturité, ainsi que les frais et dépenses liés à l'opération. Cette opération financera par ailleurs l'acquisition prochaine de Osis IDF.

Le résultat financier a été impacté pour un montant de -5.3 millions d'euros dont -4.4 millions d'euros sont relatifs aux indemnités de remboursement anticipé des crédits bancaires, et -0.8 million d'euros au solde du coût amorti relatif à ces crédits désormais éteints (Cf. Note 3.2.4.18).

Les dettes bancaires dans l'endettement net total ont évolué en conséquence (Cf. Note 3.2.4.8).

# c. Finalisation de l'acquisition de Osis IDF

En août 2021, Séché Environnement avait conclu un accord avec le Groupe Veolia pour acquérir huit centres spécialisés dans l'assainissement en lle-de-France qui appartenaient à la société Sarp-Osis IDF, filiale de Veolia.

Ce projet d'acquisition était soumis à l'agrément de l'Autorité de la Concurrence, qui a donné son approbation le 19 novembre 2021. La prise de contrôle est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022, date de signature de l'acte d'acquisition.

# 3.2.3 Périmètre de consolidation

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Méthode d'intégration
			31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021
SOCIETE MERE						
Séché Environnement	Changé	France	mère	mère	mère	mère
FILIALES CONSOLIDEES						
Alcéa	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Béarn Environnement (5)	Pau	France	100,00		IG	-
Ciclo	Quilicura	Chili	70,00	70,00	IG	IG
Depo	Milan	Italie	90,00	90,00	IG	IG
Drakenstein Energy Pty	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Drimm	Montech	France	100,00	100,00	IG	IG
East Gauteng Energy Pty Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Ecosite de la Croix Irtelle	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Eden Waste Construction Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	62,38		IG	-
Eden Waste Management Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	62,38		IG	-
Eden Waste Operations Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	62,38		IG	-
Energécie	Changé	France	74,60	100,00	IG	IG
Enviroserv Polymer Solutions Pty Ltd <sup>(1)</sup>	Durban	Afrique du Sud	-	83,17	-	IG
Envirosure Underwriting Managers Pty Ltd <sup>(1)</sup>	Brighton Beach	Afrique du Sud	-	70,69	-	IG
Envirowaste SA Pty Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Gabarre Energies	Les Abymes	France	51,00	51,00	IG	IG
Gerep	Paris	France	50,00	50,00	MEE	MEE
Greens Scrap Recycling Pty Ltd	Germiston South	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
lberTredi Medioambiental	Barcelone	Espagne	100,00	100,00	IG	IG
Interwaste Environmental Solutions Pty Ltd	Lusaka	Zambie	82,33		IG	-
Interwaste Holding Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Interwaste Industrial Cleaning Pty Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	41,59	41,59	MEE	MEE

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Méthode d'intégration
			31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021
Interwaste On-site Pty Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	48,99	48,99	IG	IG
Interwaste Petrochemicals <sup>(4)</sup>	Gauteng	Afrique du Sud	48,99	48,99	IG	IG
Interwaste Properties Pty Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Interwaste Pty	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
IWE Fleet Sales Pty	Gauteng	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Kanay	Lima	Pérou	100,00	100,00	IG	IG
Karu Energy	-	Guadeloupe	24,00	24,00	MEE	MEE
La Barre Thomas	Rennes	France	40,00	40,00	MEE	MEE
Limpopo Platinum Waste Pty Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	58,22		IG	-
M53 Investements	Gauteng	Afrique du Sud	32,40	32,40	MEE	MEE
Mayenne Investment	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	100,00	IG	IG
Masakhane Interwaste Pty Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	48,32	48,32	IG	IG
Mecomer	Milan	Italie	90,00	90,00	IG	IG
Mo'UVE	Montauban	France	100,00	100,00	IG	IG
Moz Environmental Limitada	Maputo	Mozambique	100,00	100,00	IG	IG
Namaqua	Gauteng	Afrique du Sud	40,20	40,20	IG	IG
Opale Environnement	Calais	France	100,00	100,00	IG	IG
Platinum Waste Resources Pty Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	42,42	42,42	IG	IG
Sabsco Asia (2)	Singapore	Singapour	86,00	91,00	IG	IG
Sabsco Limited (2)	Kent	Royaume Uni	86,00	91,00	IG	IG
Sabsco Malaysia (2)	Petaling Jaya	Malaisie	86,00	91,00	IG	IG
SCILCDL	Changé	France	99,80	99,80	IG	IG
SCI Les Chênes Secs	Changé	France	99,80	99,80	IG	IG
SCI Mézerolles	Changé	France	99,99	99,99	IG	IG
Séché Alliance	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Assainissement (3)	Changé	France	-	100,00	-	IG
Séché Chile Spa	Las Condes	Chili	100,00	100,00	IG	IG
Séché Développement	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Éco-industries	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Éco-services	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Environnement Ouest	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Méthode d'intégration
			31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021
Séché Holdings SA	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	100,00	IG	IG
Seche Health Arequipa	Lima	Pérou	100,00	100,00	IG	IG
Séché Healthcare	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché South Africa	Claremont	Afrique du Sud	83,17	83,17	IG	IG
Seche Spill Tech Holdings Pty Ltd <sup>(1)</sup>	Durban	Afrique du Sud	-	83,17	-	IG
Séché Transports	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Urgences Interventions	La Guerche- de-Bretagne	France	100,00	100,00	IG	IG
Sem Tredi	Mexico	Mexique	100,00	100,00	IG	IG
Sénergies	Changé	France	80,00	80,00	IG	IG
Sénerval	Strasbourg	France	99,90	99,90	IG	IG
Singapour MTT (2)	Singapore	Singapour	86,00	91,00	IG	IG
Sogad	Le Passage	France	50,00	50,00	MEE	MEE
Solarca Chile Colectiva Civil <sup>(2)</sup>	Las Condes	Chili	-	90,09	-	IG
Solarca France (2)	Marseille	France	80,38	85,05	IG	IG
Solarca Maroc (2)	Tanger	Maroc	-	91,00	-	IG
Solarca Portugal (2)	Setubal	Portugal	86,00	91,00	IG	IG
Solarca Qatar (2)	Doha	Qatar	42,14	44,59	IG	IG
Solarca Russie (2)	Moscou	Russie	86,00	91,00	IG	IG
Solarca SL <sup>(2)</sup>	La Selva Del Camp	Espagne	86,00	91,00	IG	IG
Solarca South Africa (2)	Gauteng	Afrique du Sud	-	91,00	-	IG
Solena	Viviez	France	60,00	60,00	IG	IG
Solena Valorisation	Viviez	France	60,00	60,00	IG	IG
Soluciones Ambientales Del Norte	Antofagasta	Chili	100,00	100,00	IG	IG
Sotrefi	Etupes	France	100,00	100,00	IG	IG
Sovatrise	Chassieu	France	65,00	65,00	IG	IG
Speichim Processing	Saint-Vulbas	France	100,00	100,00	IG	IG
Spill Tech Pty Ltd (1)	Durban	Afrique du Sud	-	83,17	-	IG
Spill Tech (Gauteng) Pty Ltd <sup>(1)</sup>	Durban	Afrique du Sud	-	83,17	-	IG
Spill Tech Group Holding Pty Ltd <sup>(1)</sup>	Durban	Afrique du Sud	-	83,17	-	IG
Spill Tech Hire Pty Ltd (1)	Durban	Afrique du Sud	-	83,17	-	IG
Spill Tech Industrial Cleaning Pty Ltd <sup>(1)</sup>	Congella	Afrique du Sud	-	83,17	-	IG

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Méthode d'intégration
			31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021
Therm-Service	Seevetal	Allemagne	86,00	91,00	IG	IG
Tredi Argentina	Buenos Aires	Argentine	100,00	100,00	IG	IG
Tredi SA	Saint-Vulbas	France	100,00	100,00	IG	IG
Triadis Services	Etampes	France	100,00	100,00	IG	IG
Uper Retiers (3)	Changé	France	-	100,00	-	IG
UTM	Lübeck	Allemagne	100,00	100,00	IG	IG
Valls Quimica	Valls	Espagne	100,00	100,00	IG	IG
Varenne Investments Pty Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	100,00	IG	IG

<sup>(2)</sup> Cf. Note 3.2.2.1.a

<sup>(3)</sup> Cf. Note 3.2.2.1.b

<sup>(4)</sup> Cf. Note 3.2.2.1.d

<sup>(5)</sup> A noter que par un mécanisme d'actions de préférence en faveur d'Interwaste, l'intégralité des résultats et capitaux propres de Petrochemicals sont imputés en Part du groupe (soit 83.17% compte tenu de la détention du Groupe dans Séché South Africa) pendant un temps défini.

<sup>(6)</sup> Cf. Note 3.2.2.1.c

# 3.2.4 Notes annexes aux états financiers consolidés

# 3.2.4.1 Immobilisations incorporelles

### a. Goodwill

La synthèse des goodwill, ventilés par UGT est la suivante :

(en milliers d'euros)	France	Allemagne	Espagne	Chili	Pérou	Afrique du Sud	Italie	Total		
Valeur brute										
Au 31 décembre 2020	257 255	3 582	12 051	10 051	21 273	1 815	28 947	334 973		
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	17 434	-	17 434		
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-		
Ecarts de conversion	-	-	-	(934)	(487)	(43)	-	(1 465)		
Autres	-	-	-	0	(0)	-	-	-		
Au 31 décembre 2021	257 255	3 582	12 051	9 117	20 786	19 205	28 947	350 942		
			Pertes de	valeur						
Au 31 décembre 2020	(20 220)	-	(5 674)	-	-	-	-	(25 894)		
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-		
Pertes de valeur	-	-	-	-	(880)	-	-	(880)		
Ecarts de conversion	-	-	-	-	(12)	-	-	(12)		
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-		
Au 31 décembre 2021	(20 220)	-	(5 674)	-	(893)	-	-	(26 786)		
			Valeur	nette						
Au 31 décembre 2020	237 035	3 582	6 377	10 051	21 273	1 815	28 947	309 079		
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	17 434	-	17 434		
Pertes de valeur	-	-	-	-	(880)	-	-	(880)		
Ecarts de conversion	-	-	-	(934)	(499)	(43)	-	(1 477)		
Autres	-	-	-	0	(0)	-	-	-		
Au 31 décembre 2021	237 035	3 582	6 377	9 117	19 893	19 205	28 947	324 156		

La ligne « Variation de périmètre » correspond à la détermination définitive du goodwill de la société Spill Tech Group Holdings (Pty) Ltd (Cf. Note 3.2.2.1 a).

La ligne « Pertes de valeur » représente la dépréciation de 0.9 million d'euros suite au test de dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie péruvienne réalisé au 31 décembre 2021 (Cf. Note 3.2.4.1 c).

### b. Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Logiciels, brevets	Actifs incorporels du domaine concédé	Autres immobilisations incorporelles	Total						
Valeur brute										
Au 31 décembre 2020	13 300	65 063	52 312	130 676						
Acquisitions	1 564	154	7 082	8 800						
Cessions	(4 661)	-	(195)	(4 855)						
Variation de périmètre	-	-	-	-						
Ecarts de conversion	(16)	(3)	5	(13)						
Changement de méthode	-	-	-	-						
Autres	385	(0)	(483)	(98)						
Au 31 décembre 2021	10 573	65 215	58 722	134 510						
	Amortis	sements et pertes de valeur								
Au 31 décembre 2020	(11 512)	(23 644)	(14 944)	(50 100)						
Dotations	(1 528)	(4 724)	(4 044)	(10 296)						
Pertes de valeur	(3)	-	-	(3)						
Cessions	4 659	-	-	4 659						
Variation de périmètre	-	-	-	-						
Ecarts de conversion	4	-	43	48						
Autres	(133)	-	63	(70)						
Au 31 décembre 2021	(8 512)	(28 369)	(18 882)	(55 762)						
		Valeur nette								
Au 31 décembre 2020	1 789	41 419	37 368	80 575						
Au 31 décembre 2021	2 062	36 846	39 840	78 747						

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2021 sont principalement des projets informatiques pour 6.9 millions d'euros.

# c. Test de dépréciation

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2021, selon les modalités précisées dans la note 3.2.1.7.d, a permis de conclure à l'absence de dépréciation à constater à l'exception de l'unité génératrice de trésorerie au Pérou.

En effet, la performance du Pérou est en retrait suite à un ralentissement du plan de développement dans le contexte de crise sanitaire. Une dépréciation a été constatée à hauteur de 0.9 million d'euros au 31 décembre 2021.

Dans le cadre du projet CICLO porté par l'UGT Chili, un premier avis défavorable a été donné le 21 juillet 2021 par la Cour Suprême dans le cadre de l'autorisation d'exploitation entraînant un décalage dans la mise en œuvre du projet de la filiale CICLO. La société a entrepris des études complémentaires d'impact environnemental afin d'obtenir une issue favorable prochaine. Les flux de trésorerie sont basés sur l'hypothèse de l'obtention de cette autorisation.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini d'une part et le taux de croissance de l'activité d'autre part sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Une hausse de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie du Groupe de 161.3 millions d'euros. Une telle minoration ne conduirait pas le Groupe à constater de perte de valeur. Une baisse de 0,2 point du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie du Groupe de 103.8 millions d'euros. Une baisse annuelle de 1 point du taux de croissance de l'activité induirait une minoration de 37.2 millions d'euros de la juste valeur des goodwill du Groupe, et ne conduirait pas à constater de perte de valeur.

Il est par ailleurs précisé que l'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître d'autres scénarios selon lesquels la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

# 3.2.4.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériels de transport	Agencements & Matériel de bureau	Immobilisations en cours	Locations	Total
			Valeur b	rute				
Au 31 décembre 2020	47 311	196 906	446 375	47 578	114 432	33 919	87 208	973 730
Acquisitions	1314	7 519	33 047	3 051	9 011	29 815	12 143	95 900
Cessions	(484)	(9 831)	(41 506)	(6 054)	(4 140)	(617)	(2 618)	(65 249)
Variation de périmètre	-	-	3 166	4 781	1 080	-	5 200	14 226
Ecarts de conversion	(237)	(811)	223	86	(16)	(332)	1	(1 085)
Autres	2	13 624	9 532	3 533	900	(21 072)	(1 992)	4 5 2 6
Au 31 décembre 2021	47 907	207 406	450 836	52 975	121 268	41 714	99 957	1 022 063
	_	Amorti	ssements et p	ertes de valeur				
Au 31 décembre 2020	(10 708)	(141 105)	(357 275)	(34 330)	(77 655)	-	(38 889)	(659 962)
Dotations	(1340)	(15 483)	(28 433)	(3 711)	(7 851)	-	(13 815)	(70 632)
Pertes de valeur	(68)	(668)	58	(1)	(140)	-	-	(819)
Cessions	429	9 052	41 342	5 408	3 744	-	2 035	62 010
Variation de périmètre	-	-	(1 543)	(2 806)	(655)	-	(2 110)	(7 114)
Ecarts de conversion	31	300	(158)	26	(24)	-	35	211
Autres	2	(120)	(171)	(1 552)	40	-	891	(910)
Au 31 décembre 2021	(11 653)	(148 025)	(346 179)	(36 966)	(82 539)	-	(51 853)	(677 216)
			Val	eur nette				
Au 31 décembre 2020	36 603	55 800	89 100	13 248	36 778	33 919	48 319	313 768
Au 31 décembre 2021	36 254	59 382	104 657	16 009	38 728	41 714	48 104	344 847

La ligne « Variation de périmètre » s'explique par l'acquisition du Groupe Spill Tech (Cf. Note 3.2.2.1 a).

La ligne "Pertes de valeur" correspond à la perte de valeur des actifs corporels du site de la société Moz Environmental Limitada ayant été endommagé au cours du premier semestre 2021, impactant les autres éléments non courants (Cf. Note 3.2.4.17).

Les contrats de location se décomposent ainsi par nature :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériels de transport	Agencements	Total Location				
Valeur brute										
Au 31 décembre 2020	1 658	31 636	24 328	29 178	408	87 208				
Acquisitions	17	3 257	2 201	6 488	181	12 143				
Cessions	(42)	(760)	(833)	(983)	-	(2 618)				
Variation de périmètre	-	3 388	160	1 652	-	5 200				
Ecarts de conversion	-	199	(114)	(78)	(7)	1				
Autres	0	0	0	(1 992)	(0)	(1 992)				
Au 31 décembre 2021	1 632	37 720	25 741	34 281	583	99 957				
	Amo	rtissements et per	tes de valeur							
Au 31 décembre 2020	(516)	(12 947)	(14 465)	(10 802)	(159)	(38 889)				
Dotations	(249)	(4 388)	(4 242)	(4 843)	(93)	(13 815)				
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-				
Cessions	42	464	643	886	-	2 035				
Variation de périmètre	-	(986)	(23)	(1 101)	-	(2 110)				
Ecarts de conversion	-	(45)	61	16	2	35				
Autres	(0)	0	0	891	(0)	891				
Au 31 décembre 2021	(723)	(17 901)	(18 026)	(14 954)	(250)	(51 853)				
		Valeurs	nettes							
Au 31 décembre 2020	1 141	18 690	9 862	18 377	249	48 319				
Au 31 décembre 2021	909	19 819	7 7 1 5	19 327	333	48 104				

La charge de location est analysée à la Note 3.2.4.15 a.

# 3.2.4.3 Participations dans les entreprises associées

### a. Synthèse des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées correspondent au 31 décembre 2021 exclusivement à la participation dans la société "La Barre Thomas".

# b. Variation des participations dans les entreprises associées

La variation des participations dans les entreprises associées de -0.1 million d'euros au 31 décembre 2021 (-0.2 million d'euros au 31 décembre 2020) s'explique par une quote-part dans le résultat net de la période de -0.9 million d'euros (-1.5 million d'euros au 31 décembre 2020) et par un reclassement en provisions non courantes (Cf. Note 3.2.4.10) de la quote-part négative à hauteur 0.8 million d'euros (1.3 million d'euros au 31 décembre 2020).

# c. Informations financières sur les entreprises associées

Les informations résumées ci-dessous représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat des entreprises associées.

Dans le respect de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », l'état de situation financière et le compte de résultat résumés au 31 décembre 2021 correspondent aux comptes disponibles les plus récents.

(en milliers d'euros)	La Barre Thomas	Gerep (*)	Sogad
Actifs non courants	6	1 093	2 301
Actifs courants	1 931	197	1 012
Total Actif	1 938	1 290	3 313
Capitaux propres	126	(4 111)	(193)
Passifs non courants	-	1 000	525
Passifs courants	1 812	4 401	2 981
Total Passif et Capitaux propres	1 938	1 290	3 313
Chiffre d'affaires	3 383	1 401	3 780
Excédent brut d'exploitation	3	(1 014)	(302)
Résultat opérationnel courant	2	(1 034)	(654)
Résultat opérationnel	2	(1 165)	(654)
Résultat net	2	(1 235)	(673)

<sup>(\*)</sup> Une provision relative aux coûts estimés jusqu'à la date d'arrêt de l'activité pour un montant de 0.3 million d'euros a été constatée au cours de l'exercice 2021 (2.5 millions d'euros en 2020).

# d. Transactions avec les entreprises associées

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec ses entreprises associées.

# 3.2.4.4 Autres actifs financiers non courants et courants

(en milliers d'euros)	31 dé	31 décembre 2020			cembre 2021	
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments de capitaux propres	594	-	594	388		388
Dépôts et cautionnements	2 793	227	3 020	3 179	155	3 334
Prêts	2 349	66	2 415	2 595	129	2 724
Créances opérationnelles concessives	1 473	680	2 153	4 892	2 933	7 826
Prêts et créances financières	6 614	974	7 588	10 666	3 218	13 884
Autres actifs financiers	7 209	974	8 183	11 054	3 218	14 272

# a. Instruments de capitaux propres

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Acquisitions	Cessions/ remboursements	Pertes de valeur	Variation de périmètre	Autres	31 décembre 2021
Solarca Maroc	9	-	-	-	(9)	-	-
Solarca Chile	10	-	-	-	(10)	-	-
Séché 202	-	5	-	-	-	-	5
Autres	10	10	-	-	(3)	-	18
Titres non consolidés (1)	30	15	-	-	(22)	-	23
Emertec (2)	237	-	-	(97)	-	-	140
Autres OPCVM (1)	328	-	(170)	-	67	-	225
OPCVM	565	-	(170)	(97)	67	-	365
Total Instruments de capitaux propres	594	15	(170)	(97)	46	-	388

<sup>(1)</sup> Niveau 2

# b. Prêts et créances financières au coût amorti

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	Variation	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Autres	31 decembre 2021
Dépôts et cautionnements	3 020	604	(331)	0	21	21	0	3 334
Prêts	2 415	589	(49)	0	19	1	(250)	2 724
Créances opérationnelles concessives	2 153	-	-	5 565	-	-	108	7 826
Prêts et créances financières	7 588	1 192	(380)	5 565	39	21	(142)	13 884

L'augmentation des créances opérationnelles concessives s'explique par le démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du contrat de concession de la société Mo'UVE (Cf. Note 3.2.1.8).

L'impact de l'actualisation des créances concessives est enregistré dans la colonne "Autres".

<sup>(2)</sup> Niveau 3

# 3.2.4.5 Éléments du besoin en fonds de roulement

# a. Variation nette du besoin en fonds de roulement (BFR)

Au 31 décembre 2021 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Variation du BFR	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2021
Stocks	15 009	631	1 651	31	-	17 321
Clients et autres débiteurs	171 023	2 302	5 744	267	6 699	186 035
Dont créances clients	168 267	1 724	5 667	294	7 662	183 613
Dépréciation des créances clients	(5 259)	(986)	(5)	(23)	260	(6 013)
Autres actifs courants	32 103	6 243	143	35	(2 304)	36 220
Autres actifs non courants	35 930	(110)	(0)	0	(6 304)	29 516
Autres actifs hors BFR (1)	(3 062)	(496)	(12)	(30)	623	(2 976)
Éléments d'actif	251 003	8 570	7 525	303	(1 286)	266 116
Fournisseurs	115 150	17 275	2 317	411	2 190	137 343
Autres passifs courants	117 728	(9 294)	1 153	(2 185)	(540)	106 862
Autres passifs hors BFR	(24 438)	(56)	(236)	59	4 343	(20 328)
Éléments de passif	208 440	7 925	3 234	(1 715)	5 993	223 877
BFR	42 564	645	4 292	2 017	(7 279)	42 239

L'impact de la variation de périmètre correspond à l'impact des actifs et passifs de besoin en fonds de roulement identifiables acquis du Groupe Spill tech (Cf Note 3.2.2.1 a).

### Au 31 décembre 2020 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Variation du BFR	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2020
Stocks	14 553	581	-	(125)	0	15 009
Clients et autres débiteurs	179 435	(4 969)	(1)	(2 438)	(1 004)	171 023
Dont créances clients	175 174	(4 564)	(1)	(2 517)	175	168 267
Dépréciation des créances clients	(5 245)	181	-	123	(318)	(5 259)
Autres actifs courants	43 305	(8 617)	0	109	(2 694)	32 103
Autres actifs non courants	42 889	(6 598)	-	(0)	(361)	35 930
Autres actifs hors BFR (1)	(3 023)	340	(0)	92	(470)	(3 062)
Éléments d'actif	277 160	(19 264)	(1)	(2 363)	(4 528)	251 003
Fournisseurs	123 165	(8 719)	(1)	(1 749)	2 454	115 150
Autres passifs courants	127 237	(11 135)	0	(6 170)	7 796	117 728
Autres passifs hors BFR	(32 496)	11 899	-	153	(3 994)	(24 438)
Éléments de passif	217 906	(7 954)	(1)	(7 767)	6 255	208 440
BFR	59 254	(11 310)	(0)	5 404	(10 784)	42 564

Les actifs non courants sont principalement constitués de la créance due par l'Eurométropole Strasbourg à Sénerval au titre des avenants du contrat de Délégation de service public et du GER (Cf. Note 3.2.1.8). Cette créance est récupérable sur la durée restante de la délégation prévue jusqu'en juin 2030 : elle concerne la rémunération des prestations réalisées et des manques à gagner pendant la période d'indisponibilité des installations de traitement de déchets et de génération d'énergie vapeur.

#### b. Clients et autres débiteurs

#### Affacturage

Le 28 décembre 2021, le Groupe a réalisé une cession de créances de 23.8 millions d'euros, sans recours, assortie d'une assurance sur les créances cédées. Le 28 décembre 2020, le Groupe avait réalisé une opération similaire pour un montant de 24.2 millions d'euros.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles. Le Groupe a mis en place des procédures et des systèmes de suivi de ses créances clients et de relance des impayés.

La ventilation par échéance des créances clients se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021									
	Valeur nette	Dont non échu	0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	Plus d'un an					
Clients et autres débiteurs non courants	29 516	29 516	-	-	-					
Clients et autres débiteurs courants	186 035	135 893	39 939	5 708	4 495					
Clients et autres débiteurs	215 551	165 409	39 939	5 708	4 495					

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020									
	Valeur nette	Dont non échu	0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	Plus d'un an					
Clients et autres débiteurs non courants	35 736	35 736	-	-	-					
Clients et autres débiteurs courants	171 023	132 749	28 001	5 487	4 786					
Clients et autres débiteurs	206 759	168 485	28 001	5 487	4 786					

Le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, ni à une dépendance économique marquée vis-à-vis d'un client en particulier. Les créances échues à plus d'un an présentées ci-dessus ont fait l'objet d'une analyse de perte de valeur au cas par cas.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit une assurance-crédit pour couvrir les risques de crédit sur les principales filiales.

# 3.2.4.6 Autres actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31 dé	cembre 202	20	31 décembre 2021			
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	
Etat	-	20 938	20 938	-	24 193	24 193	
Créances IS	84	2 778	2 862	-	1 561	1 561	
Avances et acomptes versés	-	1 284	1 284	-	1 390	1 390	
Créances sociales	-	388	388	-	397	397	
Créances / cessions d'immos	-	5	5	-	902	902	
Créances diverses	110	6 423	6 533	0	7 414	7 414	
Compte-courants débiteurs	-	288	288	-	363	363	
Autres actifs	194	32 103	32 297	0	36 220	36 220	

L'augmentation de la ligne "Etat" correspond à une augmentation des créances de TVA principalement sur la France.

Les créances diverses sont principalement composées d'indemnités d'assurance et de subventions d'investissement à recevoir.

(en milliers d'euros)	31 dé	cembre 202	0	31 dé	31 décembre 2021			
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total		
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	2 334	22 957	25 291	4 545	19 406	23 951		
Avances & acomptes reçus	-	6 876	6 876	-	6 145	6 145		
Dettes sociales	-	28 663	28 663	-	32 995	32 995		
Etat (hors IS)	-	39 436	39 436	-	36 943	36 943		
IS	-	1 440	1 440	-	921	921		
Comptes courants créditeurs	-	1 153	1 153	-	1 017	1 017		
Charges à payer	-	1 912	1 912	-	472	472		
Dettes diverses	4	440	444	-	720	720		
Autres fonds propres	39	-	39	33		33		
Passif de renouvellement	-	7 053	7 053	144	7 061	7 205		
Produits constatés d'avance	-	7 738	7 738	-	6 402	6 402		
Autres passifs	2 377	117 668	120 045	4 722	112 083	116 805		

Les dettes sur acquisitions d'immobilisations au 31 décembre 2021 comprennent 3.9 millions d'euros de compléments de prix d'acquisition de la société chilienne CICLO classés en non courant (Cf. Note 3.2.4.1.c). Le solde de 2 millions d'euros correspond à des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Le complément de prix d'acquisition du Groupe italien Mecomer, qui figurait en dettes courantes sur acquisition d'immobilisations au 31 décembre 2020, a été réglé au cours de la période pour un montant de 5.5 millions d'euros (Cf. Note 3.2.4.22 b).

#### 3.2.4.7 Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Trésorerie	98 194	152 157
Equivalents de trésorerie	7 071	20 044
Trésorerie & équivalents de trésorerie	105 265	172 201
Découverts bancaires	7 081	7 682
Trésorerie nette	98 184	164 520

Les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Séché Environnement et correspondent à des OPCVM monétaires.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie nette gérée par Séché Environnement s'élève à 165 millions d'euros provenant essentiellement d'excédents de trésorerie des filiales françaises au travers d'un système de centralisation de trésorerie (cash-pooling). Les excédents de trésorerie des filiales étrangères, dont la gestion de trésorerie n'est pas centralisée, doivent respecter les lignes directrices du Groupe.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

#### Risque de contrepartie :

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses excédents de trésorerie. Les supports de placement utilisés par le Groupe sont des valeurs mobilières de placement (OPCVM monétaires, comptes rémunérés, dépôts à terme ou titres de créances négociables), constituées d'instruments liquides, de maturité courte, souscrits auprès de contreparties de premier rang et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Le risque de contrepartie est limité.

# 3.2.4.8 Financement et gestion des risques financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Variation	Nouveaux	Remboursements	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Autres	31 décembre 2021
Emprunts auprès Ets crédit	271 114	(0)	34 851	(147 053)	3 077	(92)	4 164	166 061
Emprunts obligataires	229 304	-	345 409	(150 000)	-	-	567	425 280
Dettes locatives	44 960	(1)	14 258	(17 134)	3 633	1	(0)	45 724
Autres dettes financières (y compris ICNE)	3 078	(722)	0	(10)	34	1	(45)	2 337
Concours bancaires courants	7 081	3 408	-	-	666	(104)	(3 370)	7 682
Endettement brut	555 538	2 685	394 518	(314 197)	7 410	(194)	1 3 1 6	647 084
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 265	62 976	-	-	4 382	(1)	(421)	172 201
Endettement net	450 273	(60 291)	394 518	(314 197)	3 028	(193)	1737	474 883

Suite à l'émission de l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros (Cf. Note 3.2.2.2 b), des remboursements anticipés d'emprunts ont été réalisés pour un montant global de 245.2 millions d'euros au 31 décembre 2021 : soit 130 millions d'euros d'emprunts obligataires, 95.2 millions d'euros de crédit syndiqué, et 20 millions d'euros de crédits bancaires.

Des indemnités de remboursement anticipé ont été constatées pour un montant de 4.4 millions d'euros en autres produits et charges financiers (Cf. Note 3.2.4.18 b). Par ailleurs, l'impact du coût amorti de ces emprunts remboursés par anticipation a conduit à constater une charge supplémentaire de 0.8 million d'euros en coût de l'endettement financier net (Cf. Note 3.2.4.18 a).

Les variations de périmètre sont liées à l'acquisition du Groupe Spill Tech (Cf. Note 3.2.2.1 a).

### a. Maturité et taux de l'endettement brut :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès Ets crédit	166 061	39 203	98 504	28 354	143 025	23 036
Emprunts obligataires	425 280	-	76 602	348 678	425 280	-
Locations	45 724	14 890	27 070	3 763	29 910	15 814
Autres dettes financières (y compris ICNE)	2 337	2 304	11	22	200	2 137
Concours bancaires courants	7 682	7 682	-	-	7 682	-
Total	647 084	64 079	202 187	380 818	606 097	40 988

La dette financière est à 95% contractée en euros.

# b. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Il assure une gestion centralisée des financements. Un reporting de trésorerie est mis en place, permettant une vision glissante des besoins court, moyen et long terme du Groupe en termes de financement. La quasi-intégralité du financement est assurée de façon centralisée et l'équilibre des sources de financement (marché des capitaux, marché bancaire) est également piloté de façon centralisée.

Au 31 décembre 2021, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

	31 décembre 2021								
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Flux contractuels non actualisés	2022	2023	2024	2025	2026	> 2026	
Dettes auprès Ets crédit									
Capital	166 061	166 061	39 203	32 755	28 935	22 636	14 178	28 354	
Flux d'intérêts		11 352	3 317	2 569	1 886	1 283	932	1365	
Emprunts obligataires									
Capital	425 280	430 000	-	-	-	60 000	20 000	350 000	
Flux d'intérêts		67 339	10 500	10 500	10 500	10 500	9 437	15 902	
Autres dettes financières (y compris ICNE)	2 251	2 251	2 251	-	-	-	-	-	
Concours bancaires courants	7 682	7 682	7 682	-	-	-	-	-	
Endettement brut (hors dettes de location)	601 275	684 685	62 953	45 824	41 321	94 419	44 547	395 621	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	172 201	172 201	172 201						
Endettement net (hors dettes de location)	429 073								

À titre de comparaison, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysaient de la façon suivante au 31 décembre 2020 :

	31 décembre 2020							
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Flux contractuels non actualisés	2021	2022	2023	2024	2025	> 2025
Dettes auprès Ets crédit								
Capital	271 114	272 140	43 018	43 336	115 163	23 711	17 075	29 838
Flux d'intérêts	-	17 321	5 202	3 019	2 5 1 6	2 365	2 164	2 055
Emprunts obligataires								
Capital	229 304	230 000	-	-	5 000	7 000	128 000	90 000
Flux d'intérêts	-	35 446	7 237	7 249	7 186	7 033	5 686	1 056
Autres dettes financières (y compris ICNE)	2 995	2 995	2 995	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	7 081	7 081	7 081	-	-	-	-	-
Endettement brut (hors dettes de location)	510 495	564 985	65 534	53 605	129 865	40 109	152 925	122 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 265	105 265	105 265					
Endettement net (hors dettes de location)	405 230							

#### c. Ratios financiers

Les ratios financiers ont évolué en novembre 2021 suite à l'émission obligataire de 300 millions d'euros à haut rendement ("high yield") intégrant des ratios financiers usuels pour ce type de dette (Cf. Note 3.2.2.2 b). Désormais, deux ratios financiers sont à respecter à chaque fois que la société contracte des dettes supplémentaires :

- Le ratio de couverture des charges fixes ("Fixed Charge Coverage Ratio" ou "FCCR"): Le rapport EBE consolidé pro-forma sur coût de l'endettement brut pro-forma, y compris les impacts de la norme IFRS 16 "Contrats de location", doit être égal à deux au minimum sur la période des deux semestres les plus récents pour lesquels des états financiers consolidés sont disponibles; et
- Le plafond de dette nette structurellement senior ("Cap on Structurally Senior Debt") : maximum de 30% de la dette nette consolidée sur la période des deux semestres les plus récents pour lesquels des états financiers consolidés sont disponibles.

En outre, ce nouvel emprunt obligataire comporte un certain nombre de clauses restrictives devant être vérifiées dans le cas d'opérations spécifiques (paiements restreints, garanties, ventes d'actifs, réductions de capital social, etc). Ces clauses, qui sont liées à un certain nombre de qualifications et exceptions, limitent la capacité des sociétés du Groupe a notamment :

- Contracter ou garantir des dettes supplémentaires ;
- Consentir des sûretés et garanties ;
- Procéder, avec certaines exceptions, au remboursement et/ou la réduction de leur capital social;
- Entrer dans des accords limitant leur capacité à verser des dividendes ;
- Procéder à des cessions d'actifs ou de participations, à l'exclusion de celles autorisées par le contrat ;
- S'engager dans des opérations de fusions, scissions ou de restructurations.

Certaines de ces clauses restrictives seront levées dès lors que le contrat de crédit reçoit une notation 'investment grade' par deux agences de notation (soit une notation minimale 'Baa3' pour Moodys, 'BBB-' pour Standard & Poors ou Fitch).

Le non-respect de ces clauses restrictives peut entraîner un cas de défaut. Le Groupe n'anticipe pas de risque de non-respect de ses ratios financiers dans les 12 prochains mois.

Par ailleurs, d'autres ratios sont à respecter sur d'autres financements dont la ligne de crédit syndiqué :

Montant (en million EUR)	Date de souscription	Date d'échéance	Amortissement	Intérêts	Covenants	Clauses particulières
150	06/07/2018	06/07/2023	RAS	1,40% si levier entre 3 et 3,5 1,20% si levier entre 2,5 et 3	levier < 3,95 (4,25 si acquisition) + Objectifs critères ESG (bonus 5 bp)	Levier proforma post acquisition pour une valeur d'entreprise > 50 M EUR

# d. Exposition au risque de taux d'intérêt

La dette corporate portée par Séché Environnement est principalement à taux fixe.

L'analyse de la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation à la hausse et à la baisse du taux d'intérêt en vigueur à la clôture. Une variation des taux d'intérêt sur le nominal de la dette ne générerait aucun impact significatif. En effet, l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros prévoit des clauses de step-up du taux en fonction du respect des critères ESG. Néanmoins, ces clauses ne sont applicables qu'à compter de 2026.

# e. Exposition au risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- De la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro, principalement au Pérou et en Afrique du Sud. Ce risque est toutefois limité;
- Du financement, par endettement bancaire libellé quasi exclusivement en euros, des investissements de ses filiales étrangères réalisés en monnaie locale (pour les filiales non considérées comme des investissements long terme à l'étranger).

La perte de change de 0.5 million d'euros évolue comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Zone Europe	(1 025)	309
Zone Amérique	(503)	(307)
Zone Afrique	(69)	(534)
Reste du monde	(147)	32
Total	(1 743)	(500)

A ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du Groupe.

### f. Notation de la dette financière

Le profil de crédit à long terme de Séché Environnement a reçu la notation ci-dessous par les Agences de notation Standard & Poor's Global Ratings et Fitch Ratings. Cette notation illustre la qualité du crédit et la solidité de la situation financière de Séché Environnement :

Agence de notation	Type de dette	Notation	Perspective
Standard & Poor's	Dette long terme non garantie (unsecured)	BB	Stable
Fitch Ratings	Dette long terme non garantie (unsecured)	BB	Stable

# g. Instruments dérivés

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'utilise plus d'instruments des flux de trésorerie.

Aussi, les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2020 ont été recyclés et comptabilisés dans le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour un montant de -0.3 million d'euros impactant le coût de l'endettement financier brut (Cf. Note 3.2.4.18 a).

# 3.2.4.9 Engagements envers le personnel

Les hypothèses actuarielles moyennes utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi en France, sont les suivantes :

		31 décembre 2020	31 décembre 2021
Taux d'actualisation (*)		0,60%	0,90%
Augmentation des salaires		Entre 1,60% et 2%	Entre 1,60% et 2%
Table de mortalité		INSEE 2014-2016 par sexe	INSEE 2015-2017 par sexe
Age de départ à la retraite :			
	Cadres	fonction de la date de naissance entre 60 et 67 ans	fonction de la date de naissance entre 60 et 67 ans
	Non cadres		
Taux de mobilité		fonction des âges : 6,5% à 0% à partir de 60 ans avec distinction cadre/ non cadre	fonction des âges : 10% à 0% à partir de 60 ans avec distinction cadre/ non cadre
Taux de charges sociales :			
	Cadres	46%	48%
	Non cadres	41%	37%

<sup>(\*)</sup> Le taux d'actualisation retenu est fixé par référence au taux d'émission des obligations en euros du secteur privé de grande qualité (sous-entendu de sociétés cotées AA ou AAA) pour des durées équivalentes à la duration des engagements. Au 31 décembre 2021, la maturité des engagements est de 12.9 ans.

Les principales conventions collectives applicables pour la France sont les suivantes :

- Convention collective nationale des industries chimiques et connexes ;
- Convention collective nationale des activités du déchet.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Dette actuarielle en fin d'exercice (a)	19 887	19 804
Juste valeur des actifs de couverture (b)	(5 827)	(5 013)
Engagements de retraite – France (a) $+$ (b)	14 060	14 791
Engagements de retraite - International	1 385	1 425
Engagements de retraite	15 445	16 216
Médailles du travail	942	961
Total de l'engagement net en fin d'exercice	16 387	17 178
Provision reconnue au passif du bilan	16 497	17 178
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	110	0

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi pour la France :

# a. Evolution du montant des engagements de retraite

L'évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur le périmètre France est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Montant de la dette actuarielle en début d'exercice	19 028	19 887
Coûts des services rendus	1 269	1 422
Intérêts sur la dette actuarielle	128	114
Modifications des régimes	(11)	-
Réductions/Cessations de régimes	(473)	(430)
Cotisations versées	-	-
Prestations payées	(912)	(996)
Variations de périmètre	-	412
Pertes (gains) actuariels	859	(78)
Autres	-	(526)
Montant de la dette actuarielle en fin d'exercice (a)	19 887	19 804
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	(6 876)	(5 827)
Produit d'intérêts des actifs de couverture	(48)	(34)
Réductions/Cessations de régimes	-	-
Cotisations perçues	-	-
Prestations versées	980	1 074
Frais de gestion	-	-
Acquisitions/Cessions de filiales	-	110
Pertes (gains) actuariels	117	(335)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice (b)	(5 827)	(5 013)
Engagements de retraite net (a)+(b)	14 060	14 791

Les engagements de retraite des filiales mexicaine et italienne ne sont pas détaillés dans les notes annexes compte tenu du caractère non significatif.

La ligne "Autres" correspond à l'impact du changement de méthode décrit à la note 3.2.1.20.a.

Une hausse de 0,5% du taux d'actualisation diminuerait la dette actuarielle de 1.2 million d'euros. Une baisse de 0,5% du taux d'actualisation augmenterait la dette actuarielle de 1.3 million d'euros.

# b. Evolution du montant des engagements de médaille du travail

L'engagement du Groupe concernant la médaille du travail évolue comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Montant de l'engagement en début d'exercice	920	942
Coûts des services rendus	106	112
Intérêts sur la dette actuarielle	6	6
Prestations réglées	(108)	(108)
Variations de périmètre	-	32
Pertes (gains) actuariels	26	(5)
Autres	(8)	(17)
Montant de l'engagement en fin d'exercice	942	961

# c. Impacts sur l'état du résultat global

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Coûts des services	98	95
Intérêts sur la dette actuarielle	6	6
Produit d'intérêts des actifs de couverture	-	-
Frais de gestion	-	-
Pertes (gains) actuariels	19	11
Changements d'hypothèses	7	(16)
Coût net des avantages au compte de résultat	130	95
Coût net des avantages au résultat global	130	95

#### 3.2.4.10 Provisions courantes et non courantes

Les provisions courantes et non courantes évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres éléments du résultat global	Ecarts de conversion	Autres	31 décembre 2021
Engagements envers le personnel (1)	16 497	2 183	-	(571)	(0)	(414)	2	(518)	17 178
Autres provisions non courantes (2)	22 185	4 161	(446)	(2 897)	97	-	(73)	1 288	24 314
PROVISIONS NON COURANTES	38 682	6 344	(446)	(3 468)	97	(414)	(72)	770	41 492
Provisions litiges (3)	614	101	-	-	-	-	-	1	716
Provisions autres charges (4)	1 142	772	(3)	(914)	10	-	0	87	1 094
PROVISIONS COURANTES	1 756	873	(3)	(914)	10	-	0	88	1 810
TOTAL	40 439	7 217	(450)	(4 383)	107	(414)	(72)	858	43 302

<sup>(1)</sup> Cf. Note 3.2.4.9.

- Provisions pour suivi trentenaire: 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 18,5 millions au 31 décembre 2020;
- Provisions pour autres risques: 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit des dotations pour 1.5 million d'euros liées à un risque de non-recouvrement des dépenses "Gros Entretien Réparation", et d'autre part à la quote-part négative de participation des entreprises associées (Cf. Note 3.2.4.3 b), et une reprise de -1.3 million d'euros au Pérou suite à la résolution du litige;
- Provisions pour risques sociaux : 1,6 million d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 million d'euros au 31 décembre 2020, soit principalement un risque amiante supplémentaire constaté chez Trédi ;
- (3) Correspond à des litiges pour risques fiscaux en France ;
- (4) Comprend principalement un litige commercial en France à hauteur de 0.7 million d'euros.

Les flux de dotations, reprises présentées ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé :

(en milliers d'euros)	(Reprises)/Dotations nettes 31 décembre 2020	(Reprises)/Dotations nettes 31 décembre 2021
Résultat opérationnel courant	(306)	2 384
Résultat opérationnel	-	-
Autres charges financières	657	440
TOTAL	351	2 824

Les autres charges financières correspondent à l'actualisation des provisions pour suivi trentenaire.

<sup>(2)</sup> La ligne "Autres provisions non courantes" se décompose comme suit :

# 3.2.4.11 Impôts différés

La ventilation des impôts différés par nature se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Déficits reportables	25 929	21 675
Avantages envers le personnel	3 636	3 774
Provisions à caractère fiscal	(3 270)	(2 283)
Différence entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(1 884)	(1 871)
Mise à la juste valeur des actifs	(5 090)	(4 310)
Actualisation provision suivi trentenaire	(803)	(654)
Gros entretien et réparation industriel	(3 758)	(3 924)
Provisions non déduites	3 252	3 493
Autres	(651)	164
TOTAL	17 361	16 064
Dont impôt différé Actif	23 438	21 446
Dont impôt différé Passif	6 076	5 383

Les impôts différés sur les déficits reportables sont reconnus à hauteur de 21.7 millions d'euros et concernent la France pour 17 millions d'euros et le périmètre International pour 4.7 millions d'euros, dont :

- France : 16.5 millions d'euros liés à l'activation des déficits de l'intégration fiscale, dont l'origine date des années 2012 et 2013, lié au provisionnement intégral de l'engagement de Séché Environnement dans HIME ; Le montant de cette créance d'impôt tient compte de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés en France de 28.41% à 25,83% à horizon 2022 telle que votée par la loi de finances pour 2021 et des probabilités d'utilisation du déficit de l'intégration fiscale ; Par ailleurs, une consommation du déficit de l'intégration fiscale a été constatée au 31 décembre 2021 pour un montant en base de 19.7 millions d'euros et un impôt différé de 5.6 millions d'euros. Le déficit reportable de l'intégration fiscale de Séché Environnement devrait être apuré en totalité courant 2024 ;
- International : 4.7 millions d'euros dont 1.5 million d'euros d'activation des déficits en Espagne, 1.4 million d'euros d'activation de 50% des déficits initiée en 2020 de la filiale chilienne Soluciones Ambientales Del Norte, 1 million d'euros de la filiale Enviroserv Polymer Solutions du Groupe Spill Tech et dans une moindre mesure 0.5 million d'euros au Mexique.

Au 31 décembre 2021, le montant des impôts différés actifs non activés relatifs à des déficits reportables s'élève à 5.8 millions d'euros, contre 6 millions d'euros l'exercice précédent. Ils concernent principalement le Chili à hauteur de 2.3 millions d'euros (1.4 million d'euros de la filiale Soluciones Ambientales Del Norte et 0.8 million d'euros de la filiale CICLO), le Pérou pour 1.1 million d'euros, l'Afrique du Sud pour 1.3 million d'euros et les filiales françaises non intégrées fiscalement pour 0.9 million d'euros.

La variation des impôts différés peut s'analyser comme suit :

(en milliers d'euros)	lmpôt différé Actif	Impôt différé Passif	Total
Au 31 décembre 2019	24 300	6 883	17 416
Résultat	10 612	10 813	(201)
Variation de juste valeur des autres éléments du résultat global	(979)	(1 108)	129
Variation de périmètre	5	6	(1)
Ecarts de conversion	(68)	(358)	290
Autres	6	(228)	234
Compensation des impôts différés	(10 438)	(9 932)	(506)
Au 31 décembre 2020	23 438	6 076	17 361
Résultat	(389)	1 847	(2 235)
Variation de juste valeur des autres éléments du résultat global	(1 058)	(874)	(184)
Variation de périmètre	2 186	1 324	861
Ecarts de conversion	(177)	(67)	(110)
Autres	(0)	136	(136)
Compensation des impôts différés	(2 553)	(3 060)	506
Au 31 décembre 2021	21 446	5 383	16 064

# 3.2.4.12 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Engagements donnés dans le cadre de l'activité ordinaire	161 253	165 880
Engagements donnés dans le cadre de l'endettement	46 479	38 591
Engagements donnés	207 732	204 471
Engagements reçus	-	-
Engagements hors bilan	207 732	204 471

# a. Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Garanties financières (1)	80 401	81 320
Avals et cautions (donnés)	57 335	61 255
Engagements de loyers sur contrats non retraités IFRS 16	16 534	20 055
Autres engagements donnés dans le cadre de l'activité courante	6 983	3 250
Engagements donnés dans le cadre de l'activité ordinaire	161 253	165 880

<sup>(1)</sup> Il s'agit de cautions délivrées à un établissement financier lors de la mise en place des garanties accordées par lui selon l'arrêté ministériel du 1er février 1996.

# b. Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Cautions ou lettres d'intention - Autres dettes	33 308	28 382
Gages et Nantissements d'actifs incorporels et corporels	13 170	10 209
Engagements donnés dans le cadre de l'endettement	46 479	38 591

Dans le cadre de financement d'actifs, la société a signé des engagements de non-cession des actions qu'elle détient dans les sociétés Sénergies, et Séché Eco-Industries.

Tous les engagements hors bilan ci-dessus mentionnés couvrent des dettes portées au bilan.

Dans le cadre des contrats de Délégation de service public, Séché environnement accorde aux délégants un engagement de bonne exécution des contrats.

# c. Autres engagements hors bilan

Le présent détail des engagements hors bilan du Groupe n'exclut aucun engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### 3.2.4.13 Capitaux propres

# a. Composition du capital social

Le capital social de Séché Environnement est composé de 7 857 732 actions au nominal de 0.20 euro entièrement libérées aux 31 décembre 2020 et 2021.

Le nombre d'actions à droit de vote double est de 3 567 121 au 31 décembre 2021 contre 3 567 553 au 31 décembre 2020.

### b. Primes

Le poste "primes" est composé exclusivement de primes d'émission émises lors de différentes augmentations de capital, nettes d'imputation.

### c. Réserves de conversion

Les réserves de conversion varient de -3 millions d'euros dont -0.5 million d'euros résultant de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro, et -2.5 millions d'euros d'impact des variations d'investissement net (Cf. Note 3.1.3).

Les principaux cours de change utilisés (euro/devises) : conversion des éléments du bilan (taux de clôture) et du compte de résultat (taux moyen) sont les suivants :

Pour 1 euro	PEN	CLP	ARS	MXN	ZAR
2020.12					
Taux moyen	4,00	900,11	80,96	24,46	18,67
Taux clôture	4,42	868,89	102,85	24,42	18,02
2021.12					
Taux moyen	4,59	898,25	112,53	23,99	17,48
Taux clôture	4,53	957,94	116,49	23,14	18,06

### d. Actions propres

Dans le cadre des délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires le 27 avril 2018 et 2017, le Conseil d'administration a fait procéder sur 2018 à des opérations de rachat d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité dont la gestion est confiée à un organisme indépendant. Le mandataire dispose d'un apport initial de 1.4 million d'euros et de 4 862 titres.

Au 31 décembre 2021, le bilan de ces programmes de rachat d'actions (sur l'ensemble de l'année 2021) est le suivant :

	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Nombre d'actions auto-détenues (1)	57 856	54 022
Pourcentage du capital auto-détenu	0,74%	0,69%
Valeur nette comptable des titres auto-détenus (€)	2 305 558	2 772 376
Valeur de marché des titres auto détenus à la fin de la période (€)	2 311 347	3 878 780
sur la base du cours de clôture du titre Séché Environnement à fin Décembre (€)	39,95	71,80

<sup>(1)</sup> Y compris actions propres acquises dans le cadre des programmes antérieurs.

### e. Résultat par action

Sont présentés ci-après les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

Résultat par action	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	13 815	28 384
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	7 857 732	7 857 732
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	57 856	54 022
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	7 799 876	7 803 710
Résultat par action (en euros)	1,77	3,64
Résultat dilué par action (en euros)	1,77	3,64

Le Groupe ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action correspond au résultat net par action.

# f. Dividendes

Sur l'exercice 2021, Séché Environnement a procédé à la distribution de dividendes pour un montant de 7 409 554.45 euros, représentant un dividende par action de 0.95 euro sans distinction du type d'action. Cette distribution a été réalisée en juillet 2021.

Le Conseil d'administration du 4 mars 2022 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 7 857 732.00 euros, soit un dividende par action de 1.00 euro.

### 3.2.4.14 Produits des activités ordinaires

# a. Ventilation du chiffre d'affaires par nature

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Services	248 821	301 373
Economie circulaire et décarbonation	218 860	243 077
Gestion de la dangerosité	173 974	191 384
Chiffre d'affaires contributif	641 656	735 834
Chiffre d'affaires IFRIC 12	571	8 659
Chiffre d'affaires TGAP	30 849	45 624
Total chiffre d'affaires	673 076	790 117
Autres produits de l'activité	780	1 207
Produits des activités ordinaires	673 856	791 324

La société Mo'UVE porte le contrat de DSP confié par le SIRTOMAD de Montauban pour une durée de 20 ans (2021-2040). Ainsi la prestation de travaux pour laquelle la société perçoit une redevance financière a été comptabilisée à l'avancement conformément à l'interprétation IFRIC 12 pour un montant de 8.5 millions d'euros.

# b. Ventilation du chiffre d'affaires par typologie de déchets

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Filière Déchets Dangereux	405 168	483 858
Filière Déchets non Dangereux	236 487	251 976
Chiffre d'affaires contributif	641 656	735 834

# c. Ventilation des produits des activités ordinaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
France	520 176	588 338
Europe (hors France)	73 357	82 618
Amérique du Sud	15 786	14 676
Afrique du Sud	58 808	101 162
Reste du monde	5 729	4 529
Total	673 856	791 324

La hausse observée sur l'Afrique du Sud est consécutive à l'acquisition du Groupe Spill Tech au cours de l'exercice 2021 à hauteur de 34 millions d'euros (Cf. Note 3.2.2.1 a).

# d. Obligations de prestations qui restent à remplir

Les obligations de prestations qui restent à remplir représentent le montant du prix de transaction alloué aux obligations de prestations non encore remplies ou partiellement remplies à la date de clôture ("carnet de commande"). Au 31 décembre 2021, le montant total de chiffre d'affaires non encore reconnu sur les contrats long terme du groupe est de l'ordre de 66.7 millions d'euros. Le Groupe estime que l'essentiel de ce chiffre d'affaires devrait être reconnu dans les 12 à 36 prochains mois.

# e. Actifs et passifs de contrats

L'application de la norme IFRS 15 conduit à présenter les montants relatifs aux actifs et passifs de contrats inclus dans les agrégats "Autres actifs courants" et "Autres passifs courants" de l'état de la situation financière consolidée.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Actifs de contrats	25 143	32 812
Passifs de contrats	7 738	6 402

# 3.2.4.15 Excédent brut d'exploitation

# a. Les charges externes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Sous-traitance	(137 254)	(168 267)
Charges de location	(18 137)	(20 814)
Entretien et réparation	(35 172)	(34 580)
Assurances	(9 735)	(11 386)
Autres charges externes	(39 727)	(44 994)
Charges externes	(240 026)	(280 042)

La progression du poste "Sous-traitance" au 31 décembre 2021 est liée à l'augmentation de l'activité au cours de l'exercice 2021 comparée à l'exercice 2020.

La charge de location s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Amortissements des droits d'utilisation	(14 895)	(15 925)
Intérêts sur dettes locatives	(1 660)	(2 030)
Charges relatives aux loyers retraités au regard d'IFRS 16	(16 555)	(17 955)
Loyers variables, contrats de courte durée et/ou portant sur des actifs de faible valeur	(18 137)	(20 814)
Loyers figurant en charges externes	(18 137)	(20 814)
Total	(34 691)	(38 769)

# b. Les impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Impôts, taxes et versements assimilés	(9 778)	(7 706)
TGAP	(34 032)	(48 974)
Taxe foncière	(3 232)	(1 729)
Autres	(620)	(612)
Impôts et taxes	(47 663)	(59 021)

La hausse du poste "TGAP" s'explique par une augmentation du traitement des volumes supérieur à celui de l'exercice clos au 31 décembre 2020, et par une augmentation des taux de la TGAP.

La diminution du poste "Taxe Foncière" s'explique par une réduction des taux votés par la Loi de Finances 2021 pour les sociétés françaises.

# c. Les charges de personnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Traitements et salaires (y compris charges sociales)	(161 554)	(180 132)
Participation et intéressement	(2 679)	(3 969)
Cotisation IFC	79	(117)
Charges de personnel	(164 154)	(184 218)

La hausse des charges de personnel s'explique principalement par l'entrée du Groupe Spill Tech au 1<sup>er</sup> mars 2021 pour un montant de 9.8 millions euros (Cf. Note 3.2.1.1 a) et par l'augmentation des salaires.

# 3.2.4.16 Résultat opérationnel courant

# a. Produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021	
Pertes sur créances irrécouvrables	(508)	(946)	
Autres	(526)	(734)	
Charges opérationnelles	(1 034)	(1 680)	
Autres	889	211	
Produits opérationnels	889	211	
Autres éléments opérationnels	(144)	(1 469)	

Au 31 décembre 2021 les pertes sur créances irrécouvrables sont principalement localisées en France. Au 31 décembre 2020, elles étaient principalement localisées en Espagne.

La ligne « Autres » des charges opérationnelles au 31 décembre 2021 correspond principalement à des charges provisionnées au 31 décembre 2020 pour lesquelles les provisions ont été reprises (Cf. Note 3.2.4.10). Au 31 décembre 2020, cette ligne correspondait à hauteur de -0,4 million d'euros à un risque de redressement de la TGAP suite à un sinistre au sein de la filiale Senerval.

Au 31 décembre 2021, les produits opérationnels ne sont pas significatifs. Au 31 décembre 2020, les produits opérationnels étaient liés à des remboursements d'assurances et transactionnelles à hauteur de 0.4 million d'euros, et au solde du risque amiante cité ci-avant pour lequel le Groupe avait eu gain de cause au cours de l'exercice 2020 pour 0.4 million d'euros.

# b. Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Amortissements immobilisations incorporelles	(9 576)	(10 298)
Amortissements immobilisations corporelles	(67 579)	(72 743)
Amortissements charges à étaler	(9)	(7)
Dotations nettes aux amortissements	(77 164)	(83 048)
Dépréciations nettes des immobilisations	(280)	(94)
Dépréciations nettes des stocks, créances commerciales et autres actifs	298	(1 098)
Variation nette des provisions courantes et non courantes	306	(2 384)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	324	(3 576)
Amortissements, dépréciations et provisions	(76 840)	(86 624)

La ligne « Dépréciations nettes des stocks, créances commerciales et autres actifs » correspond principalement à des dépréciations de créances clients. Les dépréciations comptabilisées sont situées majoritairement en Espagne, en Afrique de Sud.

La ligne « variation nette des provisions courantes et non courantes » est expliquée à la note 3.2.4.10.

# 3.2.4.17 Résultat opérationnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Immobilisations incorporelles	38	(190)
Immobilisations corporelles	180	(267)
Titres consolidés	7	(3)
Titres non consolidés	(27)	-
Résultat sur cessions d'immobilisations	198	(460)
Pertes de valeurs	-	(1 643)
Effet des regroupements d'entreprises	(1 148)	(867)
Autres	(2 341)	157
Autres éléments non courants	(3 292)	(2 813)

La ligne « Pertes de valeurs » correspond aux pertes de valeurs :

- du goodwill de la société Kanay à hauteur de 0.9 million d'euros (Cf. Note 3.2.4.1) ;
- des actifs corporels de société Moz Environmental, le site ayant été endommagé au cours de l'année 2021 pour un montant de 0.8 million d'euros (Cf. Note 3.2.4.2).

Au 31 décembre 2021, les effets des regroupements d'entreprises correspondent principalement aux sommes engagées dans le cadre de l'acquisition du Groupe Spill Tech (Cf. Note 3.2.2.1 a) et de l'activité assainissement de la société Sarp-Osis IDF (Cf. Note 3.2.2.2 c).

Au 31 décembre 2020, la ligne « Autres » était principalement impactée par :

- la comptabilisation de coûts liés à l'opération sud-africaine B-BBEE du Groupe Interwaste à hauteur de -0.6 million d'euros ;
- des dépenses réalisées ou engagées au titre de plans de performance pour -0.4 million d'euros.

#### 3.2.4.18 Résultat financier

### a. Détail du coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021	
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	300	226	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	300	226	
Charges d'intérêts relatifs aux emprunts (1)	(17 066)	(18 040)	
Résultat sur instruments dérivés (2)	(255)	(370)	
Coût de l'endettement financier brut	(17 320)	(18 410)	
Coût de l'endettement financier net	(17 020)	(18 184)	

<sup>(1)</sup> Dont 10.7 millions d'euros de charge d'intérêts chez Séché Environnement (idem au 31 décembre 2020) et 1.5 million d'euros de coût amorti de la dette au 31 décembre 2021 (0.7 million d'euros au 31 décembre 2020), soit une augmentation de 0.8 million d'euros à la suite des remboursements anticipés des emprunts (Cf. Note 3.2.2.2 b).

<sup>(2)</sup> Cf. Note 3.2.4.8 g.

# b. Détail des autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Résultat net sur cessions d'immobilisations financières	(5)	(247)
Désactualisation de la provision trentenaire (1)	(657)	(440)
Juste valeur des instruments de capitaux propres	(122)	(22)
Autres pertes de valeurs nettes et provisions	0	0
Résultat de change (2)	(1743)	(500)
Autres (3)	(892)	(4 732)
Autres produits et charges financiers	(3 419)	(5 941)

<sup>(1)</sup> Cf Note 3.2.4.10

# 3.2.4.19 Impôts

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Impôt exigible	(8 204)	(11 816)
Impôt différé	(201)	(2 235)
Total	(8 404)	(14 051)

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de 9.7 millions d'euros pour les filiales françaises (7.5 millions d'euros en 2020), principalement liée au groupe fiscal intégré Séché Environnement SA regroupant 20 filiales ;
- une charge d'impôt de 4.4 millions d'euros pour les filiales étrangères (0.9 million d'euros en 2020) dont 2.3 millions d'euros suite à l'acquisition du Groupe Spill Tech (Cf Note 3.2.2.1 a).

<sup>(2)</sup> La perte de change au 31 décembre 2020 était liée à l'impact de la dégradation de la monnaie sud-africaine et des emprunts bancaires contractés en USD au Pérou qui avaient pris fin au cours de l'exercice.

<sup>(3)</sup> Dont 4.4 millions d'euros concernent les indemnités de remboursement anticipé des emprunts à la suite del'émission de l'emprunt obligataire en novembre 2021 (Cf. Note 3.2.2.2 b).

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 31,5 % en 2021, contre 35,3 % en 2020.

L'écart entre le niveau d'impôt résultat de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Résultat avant impôt et résultats des entreprises associées	23 804	44 558
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	32,02%	28,41%
Impôt théorique attendu	(7 622)	(12 659)
Réestimation des impôts différés liés à des changements de taux	283	159
Effet des écarts de taux d'imposition des filiales	75	238
Actifs d'impôt non constatés sur pertes de la période	(1 865)	(1 493)
Utilisation de pertes non activées antérieurement	18	53
Actifs d'impôt reconnus sur pertes antérieures	1 658	86
Annulation de déficits activés antérieurement	-	(66)
Effet des différences permanentes entre les résultats sociaux et les résultats fiscaux et autres	(451)	(253)
Effet des différences permanentes entre les résultats sociaux et le résultat consolidé	(500)	(116)
Impôt effectivement constaté	(8 404)	(14 051)
Taux d'impôt effectif	35,3%	31,5%

Le taux d'impôt du Groupe hors contribution sociale sur les bénéfices s'élève à 27,50 %. Après application de la contribution sociale sur les bénéfices, le taux d'imposition du Groupe s'élève à 28,41 %.

Au cours de l'exercice 2021, les déficits reportables préalablement activés au 31 décembre 2020 n'ont pas été remis en cause. Au sein du périmètre d'intégration fiscale de Séché Environnement, un écrêtement de 5.6 millions d'euros du stock d'impôt différé actif net d'ouverture a été constaté suite à la consommation d'une quote-part des pertes antérieures.

Les actifs d'impôts différés sur les nouveaux déficits observés au cours de l'exercice 2021 n'ont pas été reconnus pour un montant global de 1.5 million d'euros, dont 1.2 million d'euros à l'international (Afrique du Sud et Pérou principalement) et 0.3 million d'euros en France.

# 3.2.4.20 Quote-part dans les résultats des entreprises associées

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Gerep	(1 266)	(601)
Karu Energy	-	(29)
La Barre Thomas	(55)	55
Sogad	(156)	(333)
M53 Investments	-	-
Total	(1 477)	(908)

<sup>(\*)</sup> Cf. Note 3.2.4.3.c.

# 3.2.4.21 Ventilation par zone géographique

# a. Actifs non courants par zone géographique

Au 31 décembre 2021 :

(en milliers d'euros)	France	Europe (hors France)	Reste du monde	Total
Goodwill	237 035	38 905	48 215	324 156
Actifs incorporels du domaine concédé	36 821	-	25	36 846
Autres immobilisations incorporelles	26 776	12 209	2 916	41 901
Immobilisations corporelles	242 716	32 119	70 012	344 847
Participation dans les entreprises associées	49	-	0	50
Actifs financiers non courants	10 419	171	464	11 054
Instruments dérivés non courants - actif	-	-	-	-
Actifs financiers opérationnels non courants	29 516	-	-	29 516
Impôts différés – Actif	14 860	2 912	3 675	21 446
Total	598 192	86 317	125 307	809 816

#### Au 31 décembre 2020 :

(en milliers d'euros)	France	Europe (hors France)	Reste du monde	Total
Goodwill	237 035	38 905	33 139	309 079
Actifs incorporels du domaine concédé	41 392	-	27	41 419
Autres immobilisations incorporelles	20 626	13 817	4713	39 156
Immobilisations corporelles	227 492	25 309	60 967	313 768
Participation dans les entreprises associées	180	-	0	180
Actifs financiers non courants	6 624	187	397	7 209
Instruments dérivés non courants - actif	-	-	-	-
Actifs financiers opérationnels non courants	35 919	-	11	35 930
Impôts différés – Actif	19 747	1 675	2 015	23 438
Total	589 016	79 894	101 270	770 179

# 3.2.4.22 Notes complémentaires à l'état des flux de trésorerie consolidés

# a. Autres produits et charges calculés

Les autres produits et charges calculés s'établissent au 31 décembre 2021 à 4 millions d'euros du fait des impacts principalement :

- du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et des charges selon l'interprétation IFRIC 12 pour 1.5 million d'euros ;
- des coûts d'acquisition des cibles acquises et non acquises pour 0.9 million d'euros ;
- de l'actualisation des passifs à hauteur de 0.6 million d'euros.

### b. Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

L'impact de 29.3 millions d'euros au 31 décembre 2021 correspond principalement :

- au décaissement de la juste valeur de la contrepartie transférée net de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis de la société sud-africaine Spill Tech Group Holdings (Pty) Ltd, y compris les coûts d'acquisition, pour un montant de 23.6 millions d'euros (Cf. Note 3.2.2.1 a);
- et au décaissement du dernier complément de prix d'acquisition du Groupe italien Mecomer à hauteur de 5.5 millions d'euros (Cf. Note 3.2.4.6).

# c. Trésorerie et équivalents de trésorerie sans prise de contrôle

L'impact de 2.1 millions d'euros au 31 décembre 2021 correspond aux décaissements :

- du prix d'acquisition complémentaire de 5% des titres de la société espagnole Solarca SL à hauteur de 1.4 million d'euros (Cf. Note 3.2.2.1 b);
- du prix d'acquisition complémentaire de 7% des titres de la société sud-africaine Envirosure Underwriting Managers Pty Ltd à hauteur de 0.6 million d'euros ;
- et des coûts d'acquisition de projets de cible pour 0.2 million d'euros.

# 3.2.4.23 Litiges et passifs éventuels

Les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par Séché Environnement et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan au titre de ces litiges connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

• Contrôles fiscaux en cours pour lesquels une proposition de rectification a été reçue :

#### Néant.

• Contrôles fiscaux en cours pour lequels aucune proposition de rectification n'a été reçue :

Séché Environnement (France) pour les années 2018 à 2020, relatif à l'ensemble des déclarations fiscales : cette vérification de comptabilité initiée le 23 juin 2021 est toujours en cours.

Senerval (France) pour les années 2018 à 2020 relatif à l'ensemble des déclarations fiscales : cette vérification de comptabilité initiée le 6 juillet 2021 est toujours en cours.

Tredi (France) pour les années 2018 à 2020, relatif à l'ensemble des déclarations fiscales: cette vérification de comptabilité initiée le 27 septembre 2021 est toujours en cours pour les années 2019 et 2020. L'année 2018 a fait l'objet d'une rectification pour un montant non significatif comptabilisé au 31 décembre 2021.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

# 3.2.4.24 Transactions avec des parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe entretient des relations sont :

- Les filiales non consolidées du Groupe, les entreprises associées et la société Groupe Séché SAS: le Groupe n'entretient aucune relation significative avec ces parties liées ;
- La rémunération des dirigeants et dirigeants administrateurs (et avantages de toute nature) sont présentées dans la note 3.2.4.26.

# 3.2.4.25 Effectif moyen

L'effectif moyen consolidé (hors filiales mises en équivalence) se répartit comme suit :

Par zone géographique	31 décembre 2020	31 décembre 2021
France	2 008	2 056
Europe hors France	240	252
Afrique du Sud	1 802	1 978
Reste du monde	374	347
Total	4 424	4 633

# 3.2.4.26 Rémunération des dirigeants

Les avantages à court terme des dirigeants et des dirigeants administrateurs s'élèvent à 1 607 754 euros au 31 décembre 2021. Ils s'élevaient à 1 531 506 euros au 31 décembre 2020.

# 3.2.4.27 Evènements postérieurs à la clôture

À la date de rédaction des états financiers consolidés, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

# 3.2.4.28 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	MAZ	ARS	KPMG		
	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés					
Séché Environnement	119	121	119	131	
Filiales intégrées globalement	218	497	166	167	
Services autres que la certification des comptes					
Séché Environnement	-	85	263	118	
Filiales intégrées globalement	-	-		-	
Total	337	703	548	416	